



REPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère du Commerce et de l'Industrie

Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)

Rapport d'inventaire des instruments juridiques nationaux
et internationaux liés au commerce et à l'investissement dont
l'**Investissement Direct Étranger** (IDE)



Cadre
Intégré
Renforcé
Le commerce pour le développement des PMA

Janvier 2023



LA SYNTHÈSE DES INVENTAIRES DES INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX AYANT TRAIT AUX INVESTISSEMENTS ET AU COMMERCE

Mots du Ministre,

L'intérêt des instruments juridiques dans la vie économique n'est plus à justifier encore moins à démontrer. Il découle de l'impérieuse nécessité pour les pouvoirs publics de réguler soit pour équilibrer les rapports entre les principaux acteurs intervenant dans le secteur, soit pour sécuriser les uns par rapport aux autres, soit pour inciter les autres à l'investissement, dans une très large perspective de l'environnement des affaires.

L'environnement des affaires, proche ou lointain, fait référence à des branches spécialisées du droit relevant du droit public et du droit privé, touchant le jeu d'équilibre de la libre concurrence, les procédures de création et de fonctionnement d'entreprises, la production et la commercialisation des biens et services dans des conditions optimales de rentabilité, le respect des droits du consommateur, la responsabilité des commerçants, le règlement judiciaire et la faillite, au pire des cas.

Il est bien évident que les instruments juridiques qui régissent un tel environnement tirent leur origine de deux sources nationales (constitution, loi, règlements, etc.) et internationales (accords, conventions, traités, protocoles, etc.). Le droit des affaires haïtien n'échappe pas à cette association de règles juridiques. Dans un monde aussi diversifié par des lois nationales et aussi unifié par des normes internationales, la sécurité juridique des affaires suit un peu partout dans le monde la même tendance de bipolarisation.

La liste établie par les consultants engagés, dans le cadre de la phase de Durabilité du Cadre intégré renforcé (CIR), le travail de compilation tient bien compte de cette tendance, en essayant d'indiquer des références de lois nationales et d'instruments juridiques multilatéraux déjà identifiés par d'autres consultants dans une analyse de pertinence du LegaCarta et des instruments juridiques régionaux et bilatéraux, en liaison avec l'investissement et le commerce. Bien que cette liste soit beaucoup trop longue pour être précise, elle a cependant le mérite d'exister et de fournir aux professionnels du droit des affaires, aux pouvoirs publics et aux chercheurs toute une panoplie de références y relatives.

Les chercheurs trouveront matière à retracer, avec ou sans les textes législatifs, l'évolution de l'histoire du droit des affaires en Haïti pendant plus d'un demi siècle. De leur côté, les professionnels du droit des affaires pourront s'attacher à identifier les textes actuellement en vigueur parmi ceux qui sont répertoriés de 1955 à date. Quant aux pouvoirs publics, ils chercheront à identifier les principaux textes qui, soit anciens, soit récents, méritent d'être revisités pour être abrogés, modifiés ou révisés en raison de la dynamique des affaires au double plan national et mondial. C'est à cette lourde besogne que s'est attelé le MCI chargé de l'élaboration de l'agenda législatif des instruments juridiques relatifs à l'investissement et au commerce prioritaires pour Haïti.

Ricardin SAINT-JEAN
Ministère du commerce et de l'industrie

**LA SYNTHESE
DES INVENTAIRES DES INSTRUMENTS JURIDIQUES
NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
AYANT TRAIT AUX INVESTISSEMENTS ET AU COMMERCE**

Mots du Point focal,

Ces instruments ou règles, homogènes par leur nature juridique, mais hétérogènes par leur origine nationale et internationale sont, pour la plupart, en partage avec d'autres Ministères et/ou Institutions parties prenantes qui disposent de leurs propres états des lieux les concernant. L'idée d'une synthèse est de les compiler par objet, secteur d'activité, institution et statut en un document unique à l'effet d'identifier, d'une part, des lois, mesures et règlements à refondre, à élaborer ou à établir et ; d'autre part, des traités déjà signés à faire ratifier ou encore des conventions d'intérêt pour le pays à faire adopter, ratifier et appliquer en vue de l'optimisation de l'encadrement juridique des investissements et du commerce

Cette synthèse des inventaires a été le point de départ d'un processus devant aboutir à un agenda législatif assorti d'exposés de motifs pour quelques instruments ou règles juridiques prioritaires à soumettre à l'attention du Parlement, comme sous-mentionné

James MONAZARD, D.G. a.i
Point Focal du CIR

CONSIDERATION DE LA COORDINATION DU CIR

Synthèse et complémentation des inventaires des instruments juridiques nationaux et internationaux intéressant les investissements et le commerce d'Haïti

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) a mis à profit le programme cadre intégré renforcé pour commanditer, entre autres, deux interventions bien concrètes. Il s'agit, premièrement, de faire la synthèse et de compléter les inventaires des institutions parties prenantes des instruments juridiques nationales et internationales liés aux investissements et au commerce au sens large. Ensuite, d'élaborer, sur la base d'un ordre de priorités clairement établi desdits instruments, un agenda législatif sur les questions y relatives à soumettre au Parlement d'Haïti pour vote, adoption ou ratification, le moment venu.

Madsen GACHETTE

Coordonnateur National du CIR - MCI

TABLE DES MATIERES

1) Liste des principales recommandations-----	9
2) Introduction-----	11
2.1 Contexte et Mandat-----	11
2.2) Approche méthodologique-----	12
3) Contraintes -----	12
4) Première partie : instruments juridiques nationaux, règlements et mesures administratives liés au Commerce et à l'Investissement-----	13
4.1 Secteur Commerce et Industrie -----	13
4.1.1 Catégorie Commerce -----	13
4.1.2 Catégorie Industrie -----	29
4.1.3 Catégorie Investissements-----	31
4.2 Secteur Agriculture-----	33
4.2.1 Catégorie Production végétale-----	34
4.2.2 Catégorie Production animale -----	36
4.3 Secteur Travaux publics, transports et communication-----	37
4.3.1 Catégorie Construction -----	37
4.3.2 Catégorie Transports -----	38
4.3.3 Catégorie Technologie de l'information et de la communication (TIC) -----	41
4.3.4 Catégorie Energie-----	42
4.4 Secteur Tourisme -----	43
4.5 Secteur Social -----	44
4.5.1 Catégorie Affaires sociales et travail-----	44
4.5.2 Catégorie Education et formation professionnelle-----	45
4.5.3 Catégorie Santé publique et population -----	46
4.5.4 Catégorie Culture -----	46
4.6 Secteur Politique -----	47
4.6.1 Catégorie Gouvernance -----	47
4.6.2 Catégorie Marchés publics -----	48
4.6.3 Catégorie Justice et sécurité publique-----	49
4.6.4 Catégorie Immigration et Emigration -----	50
5. Deuxième partie : instruments juridiques internationaux liés au commerce et à l'investissement ---	51
5.1 Instruments juridiques multilatéraux liés au commerce et à l'investissement -----	51
5.1.1 Catégorie Commerce -----	51
5.1.2 Catégorie Propriété intellectuelle -----	55

5.1.3 Catégorie Transport international -----	56
5.1.4 Catégorie TIC -----	58
5.1.5 Catégorie Environnement et Cours d'eau International -----	59
5.1.6 Catégorie Justice et Coopération judiciaire -----	60
5.2 Instruments juridiques bilatéraux et régionaux signés et/ou ratifiés par Haïti-----	61
5.2.1 Loi HOPE/HELP (Haitian Hemispheric Opportunity Partnership Encouragement/Haïti Economic Lift Program)-----	61
5.2.2 Traité de Chaguaramas Révisé-----	62
5.2.3 Accord de Partenariat Economique (APE) -----	62
6) Conclusion -----	65
7) Annexe -----	81

Liste des Tableaux

Tableau No	Secteur/Catégorie	Domaine	No Page
Tableau #1	Sous-catégorie	Développement entrepreneurial	15
Tableau #2	idem	Financement	19
Tableau #3	idem	Foncier	23
Tableau #4	idem	Immobilier	24
Tableau #5	idem	Fiscalité	25
Tableau #6	idem	Douane	26
Tableau #7	idem	Assurances	27
Tableau #8	idem	Partenariats Publics privés (PPP)	27
Tableau #9	idem	Propriété Industrielle	28
Tableau #10	idem	Divers	28
Tableau #11	Catégorie	Industrie	30
Tableau #12	idem	Investissements	32
Tableau #13	idem	Production végétale	35
Tableau #14	idem	Production animale	37
Tableau #15	idem	Construction	38
Tableau #16	Transports/Sous-catégorie	Transport routier	39
Tableau #17	idem	Transport maritime	40
Tableau #18	idem	Transport aérien	41
Tableau #19	TPTC	TIC	42
Tableau #20	idem	Energie	42
Tableau #21	Tourisme	-	43
Tableau #22	Secteur social	Affaires sociales et travail	44
Tableau #23	idem	Education formation professionnelle	45
Tableau #24	idem	Santé publique	46
Tableau #25	idem	Catégorie Culture	47
Tableau #26	Secteur politique	Catégorie Gouvernance	47
Tableau #27	idem	Marchés publics	48
Tableau #28	idem	Justice	49
Tableau #29	idem	Immigration et Emigration	50
Tableau #30	Catégorie Commerce	Sous-catégorie Echanges commerciaux	52
Tableau #31	idem	Financement	52
Tableau #32	idem	Douane	53

Tableau #33	idem	Investissements	54
Tableau #34	idem	Contrats internationaux/ventes de marchandises	54
Tableau #35	idem	Propriété Intellectuelle	55
Tableau #36	idem	Transport international	57
Tableau #37	idem	TIC	59
Tableau #38	idem	Cours d'eau internationaux et Environnement	59
Tableau #39	idem	Justice/Coopération judiciaire	60
Tableau #40	idem	Accords régionaux et bilatéraux	63

1.- Liste des principales recommandations

Recommandation No 1 : Tenant compte de l'obsolescence de certaines lois en vigueur sur le commerce et l'investissement et l'impérieuse nécessité de les moderniser à l'effet de redynamiser le secteur des affaires en Haïti, il s'avère urgent pour l'Exécutif et le Parlement de diligenter les processus d'approbation, de ratification de promulgation et/de publication des avant-projets, projets de loi en souffrance. Ci-joint une liste non exhaustive de propositions de textes de lois qui méritent une attention spéciale

Recommandation No 2 : Que l'Exécutif insiste auprès des Institutions publiques concernées pour qu'elles mettent des bouchées doubles dans la finalisation des propositions de textes de loi en cours d'élaboration à soumettre à l'approbation du Parlement

Recommandation No 3 : Que le MCI s'emploie, de concert avec ses différents partenaires, à réactiver le dossier de création du Guichet Unique Electronique (GUE) devant permettre de constituer des Sociétés Anonymes dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours.

Recommandation No 4 : Que le MCI étudie la possibilité de s'approprier au moment opportun du Programme de Développement des Affaires et des Investissements (PDAI) et/ou initie d'ores-et-déjà auprès de la Banque Mondiale les démarches visant à une extension pour une période à convenir entre les parties.

Recommandation No 5 : Que la BRH approfondisse les réflexions dans le but d'étendre le programme de financement mis en œuvre au profit des entreprises des secteurs Logement, Tourisme et Industrie à d'autres catégories d'entreprises.

Recommandation No 6 : Que les Pouvoirs publics entreprennent de mobiliser les Institutions parties prenantes, afin de renforcer les mesures de sécurité foncière propres à garantir les investissements dans les secteurs vitaux de l'économie.

Recommandation No 7 : Que les dispositions nécessaires soient prises par le MCI et le MEF/DGI pour réactiver et renforcer le programme d'allègement fiscal mis en place durant l'exercice fiscal 2012-2013 au profit de ces entreprises, de manière à faciliter la formalisation et le développement des MPME qui constituent des pourvoyeurs d'emplois.

Recommandation No 8 : Qu'un processus de restructuration soit enclenché pour réaménager les structures organisationnelles de l'Administration Générale des Douanes (AGD) en la dotant de capacités opérationnelles, techniques et technologiques aptes à lui permettre non seulement d'accélérer les procédures de dédouanement mais aussi de mieux contrôler les entrées et sorties de marchandises en vue d'une amélioration significative des recettes douanières.

Recommandation No 9: Qu'il soit entrepris d'accélérer le processus de promulgation du nouveau Code douanier en mobilisant à cet effet les représentants des différentes parties prenantes.

Recommandation No 10 : Que les Institutions concernées, notamment le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de l'Economie et des Finances combinent leurs efforts en vue de contribuer à l'augmentation qualitative de la capacité d'accueil du pays, en termes d'espaces industriels tant publics que privés pour répondre aux besoins sans cesse croissants des investisseurs/entrepreneurs haïtiens et étrangers qui cherchent à mettre à profit les opportunités découlant de l'extension de la loi HOPE/HELP jusqu'en 2025.

Recommandation No 11 : Que les Institutions publiques et privées impliquées dans le développement industriel poursuivent leurs efforts de renforcement de capacités pour se doter de ressources humaines nanties des compétences et des qualifications professionnelles qui puissent permettre de tirer pleinement profit des chaînes de valeur du secteur textile tout comme celles d'autres filières prioritaires.

Recommandation No 12 : Que les institutions publiques et privées impliquées dans le processus de développement industriel organisent des missions de prospection, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour

promouvoir les potentialités d'affaires de la nouvelle extension de la loi HOPE-HELP en vue d'attirer plus d'investisseurs/entrepreneurs nationaux et des IDE.

Recommandation No 13 : Qu'il soit procédé à la création d'un «One Stop Shop» pour fournir dans un seul et même espace les services relatifs aux opérations d'investissement, sitôt l'approbation de l'étude commanditée à cet effet par le CFI.

Recommandation No 14 : Que soit inscrit au menu de l'agenda de la Commission mixte binationale des négociations entre la République d'Haïti et la République dominicaine sur l'opportunité d'un accord éventuel entre les deux Etats portant sur l'utilisation, la conservation et la protection du fleuve Artibonite qui prend sa source dans le pays voisin. Un tel accord s'avère de toute nécessité pour Haïti qui en a besoin pour convenir avec la République dominicaine des règles pour l'utilisation, la mise en valeur, la conservation, la gestion et la protection des eaux du fleuve et protéger ainsi son territoire et certains secteurs vitaux de l'économie dont l'agriculture, la production de l'énergie électrique qui dépendent très largement d'un environnement préservé.

Recommandation No 15 : Que les Institutions publiques concernées (MARNDR, MENFP, MCI, MEF) prennent les dispositions nécessaires pour doter le pays d'un Institut de la mer dont la principale mission serait de former des cadres nationaux dédiés aux activités de la pêche.

Recommandation No 16 : Que les Pouvoirs publics se donnent les moyens de maîtriser la qualité des matériaux et des systèmes de construction en s'assurant de leur bonne tenue, de leur respect scrupuleux des normes techniques et de leur conformité aux exigences toujours plus strictes en matière de réglementation, de sécurité, de durabilité, de performances énergétiques, d'accessibilité, et d'impact environnemental.

Recommandation No 17 : Que l'Etat poursuive, à travers le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications et le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (Direction des infrastructures agricoles), ses efforts de construction de routes principales et secondaires et/ou de pistes agricoles, en vue d'améliorer les conditions de transport en général et de faciliter, par là-même, la circulation des marchandises et des personnes et l'acheminement des denrées périssables vers les centres de transformation, les ports d'embarquement et les marchés d'écoulement. Autant d'effets susceptibles de contribuer à la réduction des pertes de récolte, des coûts de transport et des prix à la consommation.

Recommandation No 18 : Que les Pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour élaborer une législation et des mesures d'application pour réglementer le système de cabotage destiné à l'acheminement par mer de marchandises et de passagers entre des ports rapprochés disposant d'infrastructures adéquates le long des 1500 kilomètres de côte d'Haïti..

Recommandation No 19 : Que soient élaborées et mises en place des politiques publiques intégrant les TIC comme accélérateurs de développement dans tous les secteurs de la vie nationale, notamment l'éducation pour le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines.

Recommandation No 20 : Qu'il soit entrepris de renforcer les capacités régulatrices, opérationnelles et managériales des organismes publiques en charge des questions énergétiques pour leur faciliter dans leurs tâches de promotion des énergies renouvelables, d'amélioration de la production, de distribution et de commercialisation du courant électrique.

Recommandation No 21 : Que l'Etat haïtien prenne les dispositions nécessaires devant conduire à la ratification, promulgation et publication des instruments juridiques multilatéraux relatifs au renforcement des échanges commerciaux entre Haïti et ses différents partenaires afin de développer davantage les activités commerciales au niveau national.

Recommandation No 22 : Qu'il soit procédé à la ratification des traités ou conventions multilatéraux relatifs à la Propriété Intellectuelle et à l'actualisation du cadre légal national s'y rapportant en accélérant le processus de promulgation des projets de loi et des conventions multilatéraux en souffrance.

Recommandation No 23 : Que l'Etat haïtien entreprenne de ratifier les Conventions multilatérales suivantes :

Convention de La Haye sur la possibilité de remplacer par une simple apostille la pratique de légalisation en chaîne des actes publics et privés ;

- Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés relevant de la sous-catégorie « biens culturels » ;
- Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international ;
- Convention de la Haye relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale ;
- Convention de la Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Apostille)
- Ce, pour épargner aux citoyens haïtiens de multiples déplacements en quête de l'obtention de documents officiels y relatifs et de protéger les « biens culturels ».

Recommandation No 24 : Que soit initié le processus de ratification du projet d'alignement des tarifs douaniers d'Haïti sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CARICOM en vue de sa promulgation pour l'intégration commerciale du pays au reste de la Caraïbe.

Recommandation No 25 : Que les Institutions publiques, privées et internationales impliquées dans le processus de mise en œuvre de l'APE organise, au profit des Parlementaires, des séances de sensibilisation et de motivation, pour les porter à mieux appréhender l'importance de cet Accord pour le développement économique du pays.

2.- Introduction

2.1 Contexte et mandat

Le cadre intégré renforcé (CIR) est, depuis janvier 2016, dans sa deuxième phase au niveau mondial. Cette nouvelle étape, placée sous le double signe de l'inclusion et de la durabilité, n'a pu débuter qu'en août 2017 pour Haïti qui a pris du retard au démarrage et pendant la mise en œuvre en cours. Centrée au départ sur **les projets du plan intersectoriel et interactif à moyen terme (PIMT)**, la stratégie de mise en œuvre s'inscrit désormais **dans une démarche globale d'inclusion et d'intégration à la fois: (i) des acteurs publics et privés œuvrant dans le commerce au sens large (développement et promotion de chaînes de valeurs et commercialisation), et (ii) des aspects, mesures et initiatives relevant de ce domaine, incluant le cadre réglementaire, fiscal, tarifaire et non-tarifaire, les accords commerciaux.** Ce changement d'orientation a pour but de favoriser une reconnaissance élargie du projet par l'ensemble des acteurs du dispositif institutionnel relatif au commerce et à l'investissement en Haïti.

La nouvelle stratégie de mise en œuvre tend à privilégier des produits susceptibles de susciter, de par leur pertinence, l'intérêt de toutes les parties prenantes de l'aide pour le commerce (APC) en Haïti. L'un **des produits phares est une revue diagnostique évolutive et intégrée du commerce et de l'investissement (RDEICI), ayant valeur de document de référence et pour vocation de servir d'outil de support au dialogue et à la concertation sur l'intégration du commerce.** Il implique comme sous-produit l'inventaire en question. Celui-ci a pour objectif de s'enquérir du statut des instruments juridiques nationaux (arrêtés, décrets, décrets lois, lois, règlements et mesures administratives ou autres) et internationaux (accords, traités ou conventions) intéressant le commerce au sens large **(i. e. mettant en relief la relation production - vente)** et l'investissement dont l'IDE en Haïti, à savoir s'ils sont déjà votés, ratifiés, adoptés ou en instance d'approbation par les instances compétentes (Parlement, Gouvernement, Ministères ou autres organismes publics). La finalité est de créer à l'intention des parties prenantes la matière qu'il leur faut pour se concerter, lors des forums à tenir annuellement, à propos des facteurs sur lesquels il convient d'agir pour améliorer

la législation et autres mesures ou règlements, ayant trait au commerce et à l'investissement, en général, l'investissement direct étranger (IDE), en particulier.

Le présent rapport dresse un état actualisé des différents bilans existants des instruments juridiques, règlements et mesures administratives nationaux et internationaux (lois, décrets, arrêtés, accords, traités ou conventions etc) liés au commerce et à l'investissement. Eu égard à la vétusté de certains textes légaux en vigueur sur le même sujet et vu l'urgente nécessité d'adapter cette partie de la législation haïtienne à la nouvelle conjoncture socioéconomique (nationale et internationale), ce rapport tient également compte des propositions, d'avant-projets et/ou de projets de loi à l'étude, en attente d'approbation et/ou de ratification par les instances concernées.

L'objectif du rapport consiste à mettre à la disposition du CIR-Haïti et de ses partenaires un document actualisé susceptible d'orienter les actions visant l'adoption des mesures appropriées quant à l'actualisation de la législation haïtienne relative au commerce et à l'investissement en vue de créer un environnement favorable au développement des entreprises et à l'amélioration du climat des affaires en général dans le pays.

2.2.- Approche méthodologique

Dans le cadre de ce mandat, les consultants ont eu recours à diverses sources d'information, notamment :

- des institutions publiques concernées et personnes rencontrées ;
- des représentants du secteur privé ;
- d'autres sources documentaires disponibles
- l'exploitation des études et rapports divers mis à leur disposition (les Consultants)

En outre, l'inventaire est réalisé en deux grandes étapes, à savoir :

- i) la collecte et le traitement des instruments juridiques, règlements et mesures administratives nationaux liés au commerce et à l'investissement ; et
- ii) la collecte et le traitement des instruments juridiques, règlements et mesures administratives internationaux liés au commerce et à l'investissement.

Les textes inventoriés (lois, décrets, règlements, mesures administratives, accords, traités ou conventions) sont classés par secteur. Chaque secteur est réparti en sous-secteurs qui sont, selon le cas, subdivisés en catégories et sous-catégories.

Outre leur regroupement par secteur au niveau national, les textes sont classés par ordre de préséance, à savoir : lois, décrets, règlements, mesures administratives, avant-projets de loi, projets de loi et propositions de textes de loi.

Les données ainsi collectées et traitées sont consignées dans un rapport préliminaire à soumettre au CIR-Haïti aux fins d'approbation et suites appropriées.

3. Contraintes

Selon les termes du contrat liant les deux parties, les consultants disposaient d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour effectuer le travail, lesquels pourraient s'étaler sur une période de quarante (40) jours maximum à partir de la signature du contrat de services par les parties contractantes et du versement de la première tranche des honoraires (des consultants) pour la remise du rapport final.

Cependant, en raison des circonstances indépendantes de leur volonté, les consultants n'ont pu se conformer au délai prescrit. En effet, les rencontres programmées pour la collecte des informations ne se sont pas toujours déroulées comme prévu. La cause en revient parfois à la non-disponibilité de cadres préposés à cet effet dans les Institutions parties prenantes. Par ailleurs, la crise sociopolitique qui sévit dans le pays avec

des manifestations de rue à répétition, parfois violentes, paralysant toute activité, n'a pas rendu la tâche facile.

Et pour comble de malheur, un des consultants, tombé subitement malade, a dû garder le lit pendant plus de quatre (4) mois. Aussi, le délai de la consultation s'est-il retrouvé nettement compromis.

4.- Première partie : Instruments juridiques nationaux, règlements et mesures administratives liés au commerce et à l'investissement

L'état des lieux des inventaires existants a permis de répertorier Deux cent quarante-trois (243) instruments juridiques nationaux, règlements et mesures administratives liés au Commerce et à l'Investissement dont :

- Cent vingt (120) textes de lois et décrets en vigueur, soit 49% ;
- Soixante-et-une (61) mesures administratives, soit 25% ;
- Trente-trois (33) projets et avant-projets de lois, soit 14% ; et
- Vingt-neuf (29) propositions de textes de loi, soit 12%.

Comme la majeure partie de la législation des affaires en Haïti est obsolète, la finalisation et/ou l'officialisation des nouveaux dispositifs légaux et réglementaires envisagées pour l'accompagnement des entreprises, et plus particulièrement des MPME, ainsi que la mise aux normes des produits et services, se révèlent d'une nécessité absolue. Car leur mise en vigueur conduira certainement à augmenter la compétitivité des entreprises, moderniser et redynamiser l'environnement des affaires au niveau national. Il y va de même pour tous les secteurs identifiés dans le cadre de cette consultation.

Ainsi, dans le cadre du mandat confié aux consultants, les instruments juridiques nationaux, règlements et mesures administratives, sont rangés en six (6) secteurs :

- Commerce et Industrie ;
- Agriculture ;
- Travaux publics, transports et communication ;
- Tourisme ;
- Secteur social ; et
- Secteur politique

Chaque secteur est subdivisé en catégories qui sont réparties, le cas échéant, en sous-catégories.

4.1 Secteur Commerce et Industrie

Ce secteur, est divisé en trois (3) catégories. Il comprend des textes de lois et mesures administratives se rapportant au développement du commerce au sens large et de l'industrie et à la promotion des investissements directs étrangers (IDE) et nationaux.

4.1.1 Catégorie commerce

De par sa transversalité, la catégorie commerce couvre des domaines variés et interdépendants repartis en dix (10) sous-catégories dont : *développement entrepreneurial, financement, foncier, immobilier, fiscalité, douane, assurances, partenariat public privé (PPP), propriété industrielle et une catégorie « divers »*

4.1.1.1 Sous-catégorie Développement entrepreneurial

Le développement socioéconomique ne saurait se concevoir sans une politique efficace de développement des entreprises qui constitue, à n'en point douter, un puissant vecteur de croissance économique. En Haïti, où la grande majorité des entreprises fonctionnent dans l'informel, le secteur des affaires ne pourra pas prendre son envol et apporter une contribution efficace au développement du pays sans l'implication de

l'Etat qui doit nécessairement créer des conditions favorables à l'exercice des activités commerciales et industrielles. La législation des affaires en vigueur ne s'adapte plus à la conjoncture économique en constante mutation. Il faut donc l'actualiser régulièrement en fonction de l'évolution du secteur.

D'autre part, il prend aujourd'hui jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours pour créer une société anonyme. Ce long délai constitue un goulot d'étranglement pour le développement des entreprises et l'attraction d'IDE. Pour y remédier, le MCI devrait, de concert avec ses différents partenaires, réactiver le dossier de création du Guichet unique électronique (GUE). Ce processus a été interrompu parce que, d'une part, certaines difficultés administratives, réglementaires, techniques et technologiques rencontrées n'ont pas été anticipées et que, d'autre part, des dispositions n'ont pas été prises en matière d'évaluation et de suivi pour les neutraliser ou les atténuer. L'effet final a été d'empêcher le déroulement normal des activités et, du coup, de compromettre la réalisation des résultats attendus.

Cependant, dans l'éventualité de la réactivation du projet, le GUE devrait s'étendre à la création de tous les types d'entreprises.

Le délai de création d'entreprises étant l'un des critères pris en compte dans le classement Doing Business, la mise en œuvre du GUE devrait certainement permettre d'améliorer le score d'Haïti.

En outre, il convient de souligner certaines dispositions prises par le MCI ou en partenariat avec certains partenaires. Parmi les plus importants, on peut citer :

i) Programme de développement des affaires et des investissements (PDAI)

Le Programme de développement des affaires et des investissements (PDAI), géré par le MCI et financé par la Banque Mondiale (BM), arrive à expiration le 30 novembre 2021. Actuellement, le PDAI travaille sur un projet d'accompagnement des producteurs et commerçants dans le développement des chaînes de valeur, la commercialisation des produits, l'accessibilité aux marchés étrangers en utilisant des technologies les plus modernes, notamment le « **Blockchain**¹ ». Pour ne pas compromettre l'exécution de ce projet qui est sa phase expérimentale, il serait de bon ton que le MCI se l'approprie et entreprenne déjà les démarches visant à son extension pour une période à convenir entre les deux parties.

ii) Recensement des entreprises

En l'année 2013, le MCI a réalisé un recensement des entreprises sur le territoire national où plus de Soixante-onze mille (71,000) entreprises ont été dénombrées. L'objet de cette démarche était de faire un état des lieux du secteur entrepreneurial, de catégoriser les entreprises et de déterminer le type d'encadrement à leur apporter en fonction de leur taille, particulièrement les MPME, en termes de formalisation, formation, financement, accès aux marchés, besoins en technologie etc. en vue de garantir leur existence dans la durée.

iii) Produits typiques d'Haïti

En 2014, le MCI en partenariat avec le PNUD, a réalisé sur l'ensemble du territoire national une étude permettant de recenser les produits typiques par Département. Cette étude qui s'inscrit dans une logique d'identification et de valorisation du potentiel régional d'Haïti vise à associer à une localité des produits de qualité réputés et déjà commercialisés en augmentant, entre autres, la compétitivité et la productivité des PME

iv) Programme de développement des Fournisseurs (PDF)

Le programme de développement des fournisseurs (PDF), une initiative prise par le MCI de concert avec le PNUD et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), a été initié par le PNUD dans le cadre

¹ Application qui permet de suivre et de localiser le produit durant tout le processus de commercialisation et de vente. Il permet également à l'acheteur de payer on-line à tous les intervenants du circuit de commercialisation moyennant que ces derniers disposent d'un téléphone intelligent.

d'un partenariat avec le MCI et le CCIH. Cette initiative a permis d'identifier une entreprise leader autour de laquelle gravitent de petites et moyennes entreprises fournisseuses. Cette approche vise à renforcer les capacités des PME à fournir des services et biens compétitifs répondant à la demande des entreprises leader. Elle a l'avantage de contribuer à une intégration verticale des PME tout en facilitant leur mise en réseau

v) Peace Dividend Trust (PDT)

La coopération entre l'Agence canadienne de développement des investissements et le MCI a permis de développer le projet intitulé « Peace Dividend Trust » avec pour finalité de formaliser des liens acheteurs/vendeurs entre les entreprises locales, les ONG, les institutions internationales, les entreprises publiques, dans un souci de renforcement des capacités des PME d'approvisionner le marché local en biens et services. Ce projet revisité et renforcé par l'EDI est relancé par cette Direction du MCI pour le prochain exercice. (Réf : MCI/Direction de l'Entrepreneur et du Développement Industriel (DEDI)).

Fort de tout ce qui précède, les autorités concernées doivent pouvoir mettre des bouchées doubles en vue de la ratification, la promulgation et la publication des textes légaux disponibles, prendre les initiatives appropriées pour la poursuite des opérations en cours de réalisation ainsi que la finalisation des propositions de lois en phase d'élaboration pour la redynamisation du secteur des affaires national.

Les instruments juridiques régissant cette sous-catégorie traite des questions diverses relatives à la régulation (du secteur commercial), la normalisation, la création d'entreprises, le fonctionnement des Sociétés Anonymes, le développement des chaînes de valeurs, les conditions de commercialisation des produits, la protection des consommateurs etc.

Recommandation No 1 (relative à tous les secteurs) : Tenant compte de l'obsolescence de certaines lois en vigueur sur le commerce et l'investissement et l'impérieuse nécessité de les moderniser à l'effet de redynamiser le secteur des affaires en Haïti, il s'avère urgent pour l'Exécutif et le Parlement de diligenter les processus d'approbation, de ratification et/ou de promulgation des avant-projets, projets de loi en souffrance. Ci-joint une liste non exhaustive de propositions de textes de lois qui méritent une attention spéciale

Recommandation No 2 (relative à tous les secteurs) : Que l'Exécutif insiste auprès des Institutions publiques concernées pour qu'elles mettent des bouchées doubles dans la finalisation des propositions de textes de loi en cours d'élaboration à soumettre à l'approbation du Parlement.

Recommandation No 3 : Que le MCI s'emploie, de concert avec ses différents partenaires, à réactiver le dossier de création du Guichet Unique Electronique (GUE) devant permettre de constituer des Sociétés Anonymes dans un délai ne dépassant pas dix (10) jours.

Recommandation No 4 : Que le MCI étudie la possibilité de s'approprier au moment opportun du Programme de Développement des Affaires et des Investissements (PDAI) et/ou initie d'ores-et-déjà auprès de la Banque Mondiale les démarches visant à une extension pour une période à convenir entre les parties.

Les instruments juridiques susmentionnés peuvent être appréciés à la lumière du tableau #1 du Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/Sous-catégorie : Développement entrepreneurial.

Tableau #1 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/Sous-catégorie Développement entrepreneurial

Libellé	Objet	Institution	Statut
Secteur Commerce et Industrie			
Catégorie Commerce			
Sous-catégorie : Développement entrepreneurial			

Loi sur la modernisation des Entreprises Publiques	Modernisation des entreprises publiques afin de promouvoir une allocation optimale des ressources, favoriser l'esprit d'entreprise et stimuler la production et la croissance économique durable	CMEP	En vigueur
Loi sur l'enregistrement et les cessions de marque de fabrique et de commerce	Droit pour tout fabricant, industriel, commerçant ou société de distinguer ses marchandises ou produits au moyen de marques spéciales de fabrique ou de commerce	MCI	
Loi portant réforme du statut du commerçant et des actes de commerce et organisant le registre du commerce	Redéfinition du statut du commerçant et des actes de commerce et réorganisation du registre du commerce	MCI	
Loi du 3 aout 1955 sur les Sociétés Anonymes (S.A.)	Constitution et fonctionnement des Sociétés Anonymes (S.A.)	MCI	
Décret du 16 octobre 1967 modifiant la loi du 3 aout 1955 sur les S.A.	Idem	MCI	
Décret du 10 octobre 1979 sur les S. A.	Idem	MCI	
Décret du 28 aout 1960 sur les S.A.	Obligation faite aux fondateurs des S.A. de déposer une copie des statuts de la société au MCI et chez un notaire avant toute sollicitation de fonds du public		
Décret du 11 novembre 1968 sur les S.A.	Fixation du capital social minimum à 25,000.00gdes ou \$5,000.00 US pour une société commerciale et 100,000.00 gdes ou \$20,000.00 US pour les sociétés industrielles et agricoles		
Décret du 11 novembre 1968 sur les S.A.	Fixation du capital social minimum à 25,000.00gdes ou \$5,000.00 US pour une société commerciale et 100,000.00 gdes ou \$20,000.00 US pour les sociétés industrielles et agricoles		
Décret du 8 mars 1984 sur les S. A.	Dispense accordée aux fondateurs des S. A. qui souscrivent l'intégralité du capital social de la société de remplir les formalités prévues aux articles 1 et 2 du décret du 28 aout 1960		
Décret 2 juin 1995 sur les S. A.	Idem		

Décret du 10/10/1979 relatif aux modalités de fonctionnement des S.A.	L'autorisation de fonctionnement des S.A. est accordée par le MCI, selon avis du Ministre et publié au journal officiel Le Moniteur		
Loi du 16 septembre 1963 sur les Sociétés Anonymes mixtes	Etablissement des modalités de constitution et de fonctionnement des Sociétés anonymes mixtes		
Loi du 16 juin 1975 sur les Sociétés anonymes étrangères modifiée par la loi 20 septembre 1979	Fixation des conditions d'acquisition de propriété immobilière par des étrangers et des sociétés étrangères établis en Haïti		
Loi du 20 septembre 1979 sur les Sociétés anonymes étrangères	Idem		
Décret du 16 octobre 1967 sur le Droit de Fonctionnement des S. A. modifiant l'article # 13 de la loi du 03 aout 1955 sur la constitution et le fonctionnement des S.A. suivi de la Loi de Finances 2011-2012 (Mon. Spec.#2 du 05/06/2012)	Obligation faite à toute Société de commerce d'expédier chaque année au MCI une copie de son bilan à laquelle est annexée une Déclaration de fonctionnement	MCI	En vigueur
Décret sur les Ordres professionnels			En attente de ratification
Décret définissant la réglementation et le contrôle de la production et du commerce des denrées alimentaires	Mise à la disposition de la population des produits de qualité et développement du commerce des denrées alimentaires		
Décret fixant les règles relatives à la Sécurité des biens et services, la loyauté des transactions économiques et la protection du consommateur	Etablissement des règles relatives à la sécurité des biens et services, la loyauté des transactions économiques et la protection du consommateur		
Décret modifiant Celui 3 octobre 1983 aux attributions de la Société Générale de Surveillance (SGS) sur la Vérification Qualité et Quantitative des Produits importés	S'assurer de la bonne qualité et du respect des normes des produits importés sur le marché national		
Mise en œuvre du Programme de Développement des Affaires et des Investissements (PDAI), en partenariat avec la Banque Mondiale (BM)	Appui au développement des chaînes de valeur, Attraction d'investissements directs étrangers (IDE) et nationaux et Création d'emplois	MCI/BM	
Cartographie des produits par département			
Programme de développement des fournisseurs			
Peace Dividend Trust	...		

Recensement des entreprises sur le territoire national	...		
Projet de loi portant réaménagement des structures du MCI	Doter le MCI d'une nouvelle loi organique lui permettant d'accomplir sa mission tout en tenant compte de la conjoncture socioéconomique nationale et mondiale		
Projet de loi portant création de l'entreprise à responsabilité limitée et refonte du droit des sociétés	Réunir en un seul texte la législation sur la création et le fonctionnement des entreprises individuelles et des sociétés commerciales	MCI	
Projet de révision du Code du Commerce		MCI/GTCA (à l'étude)	En attente d'élaboration
Proposition de Cadre légal et réglementaire sur la concurrence	Régulation du marché national par l'établissement de bonnes pratiques concurrentielles	MEF/BID/CARICOM (à l'étude)	"
Projet de Loi portant sur la vente, la production, la consommation de produits alcoolisés et la protection des enfants	Projet de Loi portant sur la vente, la production, la consommation de produits alcoolisés et la protection des enfants		
Projet de loi portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat (ANDE)	Renforcement de l'écosystème entrepreneurial, harmonisation des différentes politiques dans le domaine de l'entrepreneuriat et promotion de la compétitivité des PME haïtiennes	MCI	
Projet de loi portant création du Centre National de la Normalisation, de Certification, de Promotion de la Qualité	Réglementation et organisation des activités de normalisation et de la qualité, de métrologie et de certification	MCI	
Projet de création d'un guichet unique électronique (GUE) pour la création des entreprises	Réduction considérable du délai de création d'entreprises/S.A. qui passera de 90 jours en moyenne à moins de 10 jours	MCI, BID (à l'étude)	

4.1.1.2 Sous-catégorie Financement

En Haïti, l'un des problèmes majeurs auxquels les entreprises sont confrontées réside dans les difficultés d'accessibilité aux crédits. Ceci est dû au fait que, d'une part, la majeure partie d'entre elles, surtout les MPME, fonctionnent dans l'informalité et que, d'autre part, les crises sociopolitiques récurrentes que connaît le pays depuis plus d'une trentaine d'années ne garantissent pas leur existence dans la durée. Tenant compte des risques liés à cette situation d'insécurité, les banques commerciales pratiquent des taux d'intérêt exorbitants inaccessibles aux petites bourses.

Le financement de la base de production et d'exportation ou capacité d'Haïti à faire du commerce ne peut se faire à partir de prêts à des taux commerciaux axés sur le court terme mais par des crédits relativement bon marché axés sur le moyen et le long terme qui, en l'absence d'une Banque de Développement, font

aujourd'hui défaut au pays. Toutefois, la création d'une Banque de Développement Haïtienne (BDH) ne suffit pas à elle seule pour résoudre le problème du crédit qui est d'ordre structurel en Haïti. Parallèlement, il faut un certain nombre de mesures d'accompagnement. (REF : CIR/PIMT)

Dans cette sous-catégorie sont identifiées des dispositions légales relatives à la création d'institutions financières publiques et privées telles des banques commerciales, des banques de développement, des coopératives de crédit, des caisses populaires, des institutions de microfinance etc. en vue de faciliter l'accès au crédit aux MPME's.

D'autre part, partant de ce constat, la BRH a mis en œuvre des dispositifs visant à doter les susdites Institutions de fonds de garantie devant favoriser le financement des entreprises, à des taux préférentiels (taux compris entre 5 et 10%) dans des secteurs bien spécifiques comme le logement, le tourisme et l'industrie.

Il conviendrait d'approfondir les réflexions sur les possibilités d'extension de ce programme de financement à d'autres catégories d'entreprises.

Recommandation No 5 : Que la BRH approfondisse les réflexions dans le but d'étendre son programme de financement mis en œuvre au profit des entreprises des secteurs Logement, Tourisme et Industrie à d'autres catégories d'entreprises.

Le tableau #2 suivant du Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/ Sous-catégorie Financement donne un aperçu des instruments juridiques relatifs à cette sous-catégorie

Tableau #2 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/Sous-catégorie Financement

Libellé	Objet	Institut	Statut
Secteur Commerce et Industrie			
Catégorie Commerce			
Sous-catégorie : Financement			
Sous-catégorie : Financement			
Loi du 17 avril 1979 remplaçant la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) par deux (2) Institutions : La Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC)	Création de deux Institutions distinctes : la BRH jouant le rôle de Banque Centrale et la BNC, entreprise publique (de l'Etat)	MEF	
Loi du 14/05/2012 portant sur les banques et autres institutions financières	Organisation et fonctionnement des institutions financières opérant sur le territoire national, dans un but de protection de l'épargne et du bon fonctionnement du système bancaire et financier		
Décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques commerciales en Haïti			
Loi portant sur la constitution, l'organisation, le contrôle et la surveillance des Coopératives et de Crédit (CEC)	Etablissement des conditions de fonctionnement des CEC	BRH	

Décret du 26 mars 1981 créant le Fonds de Développement Industriel (FDI)	Création d'une Institution financière ayant pour mission de promouvoir le développement industriel en prenant en charge les besoins de financement des PME ...	MEF/FDI	
Loi 24 juillet 1984 sur les banques d'épargne et de logement	Octroi des prêts hypothécaires à long et moyen terme devant servir à l'acquisition, à la construction ou la restauration d'immeubles à usage résidentiel, commercial, industriel et à caractère social		
Décret du 29/08/1989 modifiant la loi sur les banques d'épargne et de logement	Idem		
Loi du 30 août 1982 sur les Sociétés financières de développement	Promouvoir, financer et établir sur des bases rationnelles le fonctionnement d'entreprises capables de contribuer à développement économique national		
Décret réorganisant la Banque Nationale de Crédit (BNC)	Réorganisation et modernisation de la BNC		
Décret du 13 décembre 1983 sur la BPH			
Loi du 20 août 1973 créant la Banque Populaire Haïtienne (BPH)			
Loi modifiant certaines dispositions du décret du 13 décembre 1983 sur la BPH			
Décret Réorganisant la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA)			
Décret modifiant certaines dispositions du décret du 6 juillet 1989 sur les maisons de transfert			
Loi sur le gage sans dépossession			
Décret portant organisation et fonctionnement des Institutions de micro-finance			
Dispositions diverses adoptées par la BRH pour favoriser le financement des entreprises :		BRH	
- Lettre circulaire #06 publiée le 30 juillet 2010 adressée aux Banques commerciales et aux Banques d'épargne et de logement annonçant de nouvelles dispositions pour favo-	Les taux sur les prêts accordés restant fixes sur une période de 10ans varient entre 8 et 10%	BRH	En vigueur

riser le crédit ans le secteur du logement sur les prêts en gourdes			
- Programme au logement : Convention signée avec la Sogebel – KAYBEL, octobre 2015	Idem	BRH	“
- Lettres circulaires #09, Mars 2015, Programme d’incitation aux secteurs touristique et hôtelier et # 09-1, Juin 2016, Restructuration des prêts aux secteurs touristique et hôtelier	-la restructuration des prêts octroyés au secteur hôtelier devenus défaillant après le 12 janvier 2010 ; - Les banques sont exonérées de réserves obligatoires pour tous les nouveaux prêts accordés à ce secteur, notamment dans la construction d’immeubles.	BRH	
- Lettres circulaires # 106, Septembre 2015, Programme de développement des zones franches et #106-1, Juin 2016, Programme de développement des zones franches Amendé	-Octroi aux banques commerciales des avances qui s’étendront sur une période de 15 ans, avec un taux ne dépassant pas 3 % l’an. -. Le taux d’intérêt appliqué sur le prêt octroyé au client ne doit pas dépasser 7 % l’an pendant 15 ans.	BRH	
- Lettres circulaires # 108, Juin 2016, Programme d’appui au secteur agricole et #113 du 25 septembre 2018 sur les incitations au financement du secteur agricole	Les Banques sont autorisées à ne pas constituer de réserves obligatoires pour les ressources utilisées pour financer les projets agricoles	BRH	
- Signature de quatre (4) protocoles d’accord, en octobre 2016, avec deux sociétés financières de développement (FDI et SOFIHDES pour la mise en œuvre du Programme des entreprises tournées vers l’exportation	Facilitation du crédit à des entreprises tournées vers l’exportation, à travers des banques commerciales et d’autres institutions financières, à des taux ne dépassant pas 6% l’an et à des conditions de remboursement très avantageuses	BRH	
- Lancement officiel le 21 octobre 2014 du Bureau d’information sur le crédit (BIC)	Rendre disponible les informations sur le crédit	BRH	“
Avant-Projet de loi portant sur les coopératives financières		BRH (à l’étude)	En attente d’élaboration
Avant-Projet de loi portant sur le financement agricole		MARNDR (à l’étude)	“
Décret Réformant le droit des Suretés	Modernisation de la législation	MCI, MJSP,	

	sur les suretés, en donnant aux établissements de crédit accès à toutes les formes de crédit ; ce, pour le développement du crédit et la promotion des investissements	MEF	
Décret portant réglementation des opérations de Crédit-bail	Réglementer les opérations de crédit-bail ; favoriser l'accès au financement des TPE et PME ; permettre aux entreprises de s'équiper avec la possibilité à terme d'acquérir la propriété de l'équipement		
Avant-projet de loi sur l'insolvabilité commerciale		MCI/GTCA	

4.1.1.3 Sous-catégorie Foncier

Le secteur foncier est l'un des secteurs vis-à-vis duquel les investisseurs/entrepreneurs affichent le plus de réticence. La vétusté des instruments juridiques le régissant et l'insécurité galopante qui y sévit, ne garantissent pas les nouveaux investissements qui pourraient s'y effectuer.

Les problèmes cadastraux auxquels le pays est confronté, affectent différents secteurs d'activités, en particulier, l'agriculture, l'industrie, la construction, les services (assurances, banques, tourisme etc.)

C'est pourquoi le CIAT, un organisme autonome sous tutelle du Premier Ministre a proposé une réforme foncière à travers de nouveaux projets de loi en attente de ratification.

Cette réforme s'avère de toute nécessité pour freiner le processus de démembrement des terres agricoles qu'il faut, par conséquent, chercher à remembrer en encourageant les détenteurs de titres de propriétés contiguës à se regrouper en coopératives de production ou en associations dans la perspective de l'établissement de grandes plantations.

La promulgation de ces nouvelles lois relatives au Foncier (proposée par le CIAT) constituerait un signal clair de la volonté de l'Etat haïtien de garantir les investissements dudit secteur.

Par ailleurs, il importe de souligner l'urgente nécessité d'une intervention au niveau de l'Office National du Cadastre dont la redynamisation et la modernisation se révèlent indispensables pour mettre en confiance les banques et faciliter du même coup l'accès au crédit.

La problématique du foncier en Haïti intéresse plusieurs secteurs dont le Ministère du Tourisme qui a besoin de protéger les sites touristiques, le secteur agricole qui souhaite préserver les plaines fertiles et les mettre à l'abri de l'urbanisation sauvage etc.

L'enjeu ici est réel avec l'urbanisation anarchique qui n'épargne ni sites touristiques ni plaines fertiles. En témoigne la plaine du Cul-de-sac à jamais perdue pour Haïti à cause de ce problème en passe de devenir la norme dans le secteur de la construction. D'autres plaines du pays sont à risque si rien n'est fait pour freiner le désastre amorcé. Une cartographie de l'espace territoriale répartie en fonction de la vocation des terres et assortie d'une législation, peut, si celle-ci est appliquée sans complaisance aucune, contribuer à préserver l'intégrité de l'espace encore disponible. (Réf. : CIR/PIMT)

Recommandation No 6 : Que les Pouvoirs publics entreprennent de mobiliser les Institutions parties prenantes, afin de renforcer les mesures de sécurité foncière propres à garantir les investissements dans les secteurs vitaux de l'économie.

Le tableau #3 ci-après donne un aperçu des textes légaux et mesures administratifs relatifs à la Sous-catégorie « Foncier »

Tableau #3 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/Sous-catégorie Foncier

Libellé	Objet	Institution	Statut
Secteur : Commerce et Industrie			
Catégorie : Commerce			
Sous-catégorie : Foncier			
Loi règlementant la profession de notaire et établissant le cadre juridique de l'exercice de cette profession	Organisation de la profession et contrôle de l'exercice de la profession		
Loi règlementant la profession d'arpenteur et établissant le cadre juridique de l'exercice de cette profession	Idem		
Loi fixant les nouvelles règles relatives à l'exécution des travaux de cadastre et établissant une nouvelle administration du cadastre	Organisation du cadastre		
Loi organisant la publicité foncière	Etablissement des formalités d'enregistrement et de transcription d'une transaction foncière		
Décret allégeant l'application des contraintes fiscales pour une saine et équitable distribution de la justice et modifiant la procédure du jugement par défaut en matière de conflit terrien			
Décret-loi établissant une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, cédère, mais pleinement protectrice des intérêts privés			
Décret du 23 novembre 1983 portant création d'un Organisme autonome dénommé « Office National du Cadastre (ONACA)	Création et fonctionnement de l'ONACA		
Décret déterminant le mode d'exécution des travaux cadastraux			
Décret du 28 septembre 1977 sur l'Enregistrement et la Conservation Foncière			
Arrêté créant une Brigade d'Intervention contre l'Insécurité Foncière (BRICIF)	Eradication du phénomène de l'insécurité foncière sur toute l'étendue du territoire		
Projet de loi portant garantie de la propriété foncière		PM/CIAT	

Avant-projet de loi organisant la publicité foncière	Diminution du temps pour les formalités d'enregistrement et de transcription d'une transaction foncière ; Facilités pour la consultation des archives foncières de la DGI et permettre de s'assurer de la situation d'une propriété avant toute mutation	Idem	
Avant-projet de loi fixant les nouvelles règles relatives à l'exécution des travaux de cadastre et établissant une nouvelle administration du cadastre	. Disponibilité de l'information foncière pour un acquéreur ; Meilleure connaissance et meilleure gestion du domaine public et privé de l'Etat.		
Avant-projet de loi réglementant la profession de Notaire et établissant le cadre juridique de l'exercice de cette profession	Réorganisation de la profession ; Contrôle plus serré sur l'exercice de la profession ; Diminution des conflits fonciers par un meilleur contrôle de la profession ; Sécurisation des investissements		
Avant-projet de loi réglementant la profession d'Arpenteur-géomètre et établissant le cadre juridique de l'exercice de cette profession	Idem		
Avant-projet de Loi sur la Propriété Privée en Haïti			

4.1.1.4 Sous-catégorie Immobilier

Les textes de loi relatifs à la gestion de l'immobilier en Haïti, complètement dépassés, ne s'adaptent plus à l'évolution dudit secteur. A titre d'exemple, cette loi datant de 67 ans interdisant l'augmentation des coûts de loyer dans les baux à usage commercial et professionnel. Cette situation d'obsolescence constitue un frein au développement des investissements dans l'immobilier.

Des mesures correctives envisagées, notamment sur le régime de la copropriété et du bail à usage commercial et professionnel doivent être officialisées, afin d'encourager des investissements dans l'immobilier.

Tableau #4 Secteur : Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/Sous-catégorie : Immobilier

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi accordant le droit de propriété immobilière aux étrangers et fixant les conditions nouvelles de l'exercice de ce droit	Fixer les conditions d'acquisition de propriété immobilière pour les étrangers et les sociétés étrangères		
Loi organisant le régime de la copropriété	Règlementation de la gestion de tout immeuble bâti ou groupe d'immeubles bâtis dont la propriété est répartie entre plusieurs personnes par lot comprenant chacun		

	une partie privative et une quote-part des parties communes.		
Décret sur le Bail à usage professionnel	Encourager l'investissement dans l'immobilier		
Arrêté fixant la procédure et les modalités d'application de la loi du 13 août 1984 organisant le régime de la copropriété	Idem		

4.1.1.5 Sous-catégorie Fiscalité

Cette sous-catégorie retrace les formalités fiscales à accomplir pour la création et le fonctionnement des entreprises et des Sociétés anonymes. Notons que certaines de ces formalités sont régulièrement actualisées à partir des lois de finances.

Les MPME étant des pourvoyeurs d'emplois, il serait recommandé de réactiver le programme d'allègement fiscal mis en œuvre par le MCI et le MEF/DGI pour favoriser la formalisation et le développement des dites entreprises.

Recommandation No 7 : Que les dispositions nécessaires soient prises par le MCI et le MEF/DGI pour réactiver et renforcer le programme d'allègement fiscal mis en place durant l'exercice fiscal 2012-2013 au profit de ces entreprises, de manière à faciliter la formalisation et le développement des MPME qui constituent des pourvoyeurs d'emplois,

Tableau #5 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/Sous-catégorie : Fiscalité

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi du 10 juin 1996 sur la patente	Obligation faite à tout contribuable exerçant en Haïti une activité professionnelle non salariée de verser un impôt à la DGI	MEF/DGI	
Décret du 29 septembre 2005 modifiant celui du 28 septembre 1987 sur la carte d'identité fiscale dénommé « Matricule fiscal » ou « Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF) »	Obligation faite à toute personne physique fiscalement domiciliée en Haïti et âgée de 18 ans accomplis et redevable d'une obligation fiscale ainsi qu'à toute personne morale quelque soit sa forme juridique ou sa personnalité, toute entreprise individuelle exerçant une activité quelconque sur le territoire de la République de se doter d'un Matricule fiscal ou Numéro d'Immatriculation Fiscale (NIF)	DGI	
Décret du 26 septembre 1960 sur la Carte d'Identité Professionnelle (CIP)	Obligation faite à toute personne exerçant une activité commerciale sur le territoire de la République de se doter d'une CIP		
Décret du 12 octobre 1987 sur le Droit de Licence	Autorisation délivrée annuellement par l'autorité compétente à toute personne physique ou morale l'habilitant à exercer sur le territoire de la République un commerce, une industrie, une profes-	DGI/MCI	

	sion ou toutes autres activités réglementées par la loi moyennant le paiement d'un timbre de 1,500.00gdes		
Décret du 28 septembre 1990 créant le droit pour l'obtention du quitus fiscal	Preuve attestant que le contribuable est en règle avec le fisc	DGI	
Décret établissant un système de taxation couvrant les carrières, les matériaux de carrières et les transporteurs de matériaux de carrières	Amélioration du système d'exploitation et de taxation des carrières et de matériaux des carrières	MEF/DGI	

4.1.1.6 Sous-catégorie Douane

De par son importance dans les échanges commerciaux, l'Administration Générale des Douanes (AGD) mérite une attention soutenue de la part des autorités qui doivent mettre à sa disposition des structures suffisantes et nécessaires, régulièrement adaptées par rapport aux nouvelles conjonctures économiques, pour lui permettre, entre autres, de se conformer aux normes internationales en vigueur, d'exercer un contrôle efficace des entrées et sorties de marchandises, d'appliquer des tarifs (douaniers) actualisés, de mettre en œuvre des procédures de dédouanement cèles etc.

Actuellement, sa loi organique date de 1996 tandis que le code douanier le plus récent est en vigueur depuis 2009. Donc, il y a lieu d'intervenir en urgence pour remédier à cet état d'obsolescence. Ce serait très bénéfique pour le Trésor public par ce temps de rude épreuve à laquelle les finances publiques sont confrontées.

Dans cette sous-catégorie, il est fait état des textes légaux relatifs au fonctionnement de la douane haïtienne, des dispositions nécessaires à l'amélioration des procédures de dédouanement des marchandises et, surtout, du projet du nouveau Code douanier visant, entre autres, l'actualisation des tarifs douaniers.

Recommandation No 8 : Qu'un processus de restructuration soit enclenché pour réaménager les structures organisationnelles de l'Administration Générale des Douanes (AGD) en la dotant de capacités opérationnelles, techniques et technologiques aptes à lui permettre non seulement d'accélérer les procédures de dédouanement mais aussi de mieux contrôler les entrées et sorties de marchandises en vue d'une amélioration significative des recettes douanières.

Recommandation No 9 : Qu'il soit entrepris d'accélérer le processus de promulgation du nouveau Code douanier en mobilisant à cet effet les représentants des différentes parties prenantes concernées.

Tableau#6 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/ Sous-catégorie : Douane

Libellé	Objet	Institution	Statut
Décret du 5 mars 1987 relatif au Code Douanier	Fixation des tarifs douaniers	MEF/AGD	
Décret portant amendement au Code douanier pour adapter certaines de ses dispositions aux missions de facilitation en matière de dédouanement des marchandises	Accélération des processus de dédouanement	MEF/AGD	
Décret modifiant la loi du 22/07/1996 relatif au statut des Commissionnaires en Douanes	Accélération du processus de dédouanement		

Décret modifiant la loi du 15 juillet 1996 portant création d'une prime dénommée part de saisie payable aux juridictions d'infractions douanières			
Projet de Loi relatif au Code Douanier	Actualisation des tarifs douaniers et des processus de dédouanement	MEF/AGD	

4.1.1.7 Sous-catégorie Assurances

Haïti étant situé dans une zone à risque où les catastrophes naturelles sont fréquentes, la présence des compagnies d'assurance sur son territoire représente une garantie pour les investissements des entreprises qui s'y souscrivent. Des instruments juridiques y afférents sont inventoriés ainsi que des projets de loi susceptibles de renforcer leur système de gestion et la capacité de contrôle des instances compétentes

Tableau # 7 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/ Sous-catégorie Assurances

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi du 13 juillet 1956 sur les Compagnies d'Assurances	Etablissement des modalités de constitution et de fonctionnement des Compagnies d'Assurance et garantie des investissements en cas de catastrophes naturelles	MEF	
Décret du 20 mars 1981 modifiant la loi du 13 juillet 1956 sur les Compagnies d'assurance	Idem	MEF	
Avant-projet de loi portant création et organisation de l'organe de régulation et de contrôle des assurances	Idem	MEF/GTCA (à l'étude)	
Avant-projet de loi sur les assurances agricoles	Garantie accordée aux agriculteurs en cas de perte éventuelle des récoltes	MARNDR (à l'étude)	

4.1.1.8 Sous-catégorie Partenariats Publics Privés (PPP)

Le programme PPP vise au renforcement de la constitution d'entreprises mixtes avec des prises de participation de l'Etat. Ils (les PPP) constituent, en général, un moyen pour les entreprises de renforcer leurs capacités managériales, financières, opérationnelles et technologiques, au moyen de joint-venture. Elles pourront ainsi accéder au financement nécessaire à leur fonctionnement, acquérir de l'expérience et devenir plus compétitives. Au final, les PPP visent à attirer des investissements directs étrangers et nationaux et à générer des emplois. A cet effet, deux (2) propositions de loi sont à l'étude au MEF.

**Tableau#8 : Secteur Commerce et Industrie
Catégorie Commerce/Sous-catégorie Partenariats Publics Privés**

Libellé	Objet	Institution	Statut
Projet de loi sur l'Institution au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, de la Direction Générale des Domaines, Partenariats et Participations	Création et fonctionnement d'un Organisme public chargé de la régulation des PPP	MEF (à l'étude)	

Avant-projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du service d'appui aux PPP	Idem	MEF (à l'étude)	
---	------	--------------------	--

4.1.1.9 Sous-catégorie Propriété industrielle

La propriété industrielle, l'un des deux volets de la Propriété Intellectuelle, est un domaine négligé du fait de la méconnaissance de la question de la part des Responsables. A titre d'exemple, la loi actuelle sur les brevets, complètement dépassée, date de 1922. Actuellement, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) et le Groupe de travail sur la Compétitivité des Affaires (GTCA) travaille sur de nouvelles propositions tant pour les brevets que pour les dessins et modèles industriels. Cependant, compte tenu des énormes opportunités d'affaires qu'offre la propriété industrielle, en termes de développement socioéconomique (innovation, créativité, attraction d'investissements directs étrangers et nationaux, création d'emplois, etc.), l'Etat haïtien devrait s'y impliquer davantage en vue de l'avancement de ce secteur

Tableau #9 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie : Commerce/Sous-catégorie Propriété Intellectuelle

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi sur les brevets	Encourager la créativité, l'innovation dans toutes les catégories socio-professionnelles ; favoriser le développement commercial et industriel ; attirer des IDE et nationaux ; et protéger les œuvres des créateurs nationaux	MCI	En vigueur
Avant-projet de loi portant sur les brevets, dessins et modèles industriels	Idem	MCI/GTCA (à l'étude)	

4.1.1.10 Sous-catégorie Divers

La sous-catégorie **Divers** fait état des textes et mesures administratives, à caractère transversal, appelés à favoriser les échanges commerciaux.

Tableau #10 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Commerce/Sous-catégorie : Divers

Libellé	Objet	Institution	Statut
Décret du 04 avril 1979 relatif à l'immatriculation et à la circulation des véhicules modifiant celui 04 avril 1979			
Décret du 1 ^{er} juin 2005 relatif à l'immatriculation et à la circulation des véhicules modifiant celui 04 avril 1979	Encourager l'investissement dans l'immobilier	MEF/OAVCT	
Arrêté créant un Portail d'Informations Commerciales d'Haïti	Mise à la disposition des investisseurs et entrepreneurs des informations relatives aux échanges commerciaux avec Haïti	MCI	
Avis interministériel relatif à la réglementation applicable à partir du	S'assurer de la qualité de ces produits avant leur importation et leur	MEF/AGD, MCI,	

30 juillet 2016 pour l'importation de préparations pour soupes, potages ou bouillons sous forme de cubes et tablettes	commercialisation sur le territoire national	MARNDR	
Avis du MCI, MEF, MARNDR informant que toute importation de préparations pour soupes, potages ou bouillons sous formes de cubes, tablettes ou autres est assujettie, à partir du 29 juillet 2016, à une autorisation d'importation qui sera octroyée, sur demande expresse, par le MCI	Idem		
Arrêté portant régulation de l'importation et de la commercialisation du ciment et des aciers dans la construction des bâtiments et dans les travaux publics à travers le pays	S'assurer de la qualité de ces matériaux bien avant leur importation et leur commercialisation sur le territoire national	MTPTC/DGI	
Décret portant Réforme des régimes matrimoniaux	Actualisation de la législation sur les régimes matrimoniaux avec l'égalité des époux dans le mariage en faisant disparaître les dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes	MCI	

4.1.2 Catégorie Industrie

De par ses capacités de créer des emplois massifs et rémunérateurs, de favoriser le développement des chaînes de production de biens et de services à valeur ajoutée, d'améliorer l'offre exportable qui représentent, entre autres paramètres, des vecteurs de croissance économique soutenue, le développement industriel figure toujours parmi les grandes priorités nationales, particulièrement dans les PED. A ce titre, les autorités haïtiennes ont mis en œuvre des dispositifs légaux et réglementaires pour favoriser le développement d'entreprises industrielles au niveau national et inciter les investisseurs/entrepreneurs étrangers à implanter leurs entreprises en Haïti.

D'autre part, le Congrès américain a prolongé jusqu'en 2025 l'autorisation accordée à certains produits fabriqués en Haïti d'entrer en franchise de tout droit aux Etats-Unis. Il s'agit de produits textiles, de produits en cuir et de chaussures. Une telle disposition légale incitera certainement les entrepreneurs et investisseurs étrangers à installer leurs entreprises en Haïti en vue de bénéficier de cette exemption et vendre leurs produits à des tarifs compétitifs sur l'un des plus grands marchés du monde avec pour conséquence, la création d'emplois, la réduction du déficit de la balance commerciale, entre autres. Actuellement, les produits textiles représentent plus de 90% des exportations haïtiennes. Avec l'élargissement de la gamme de produits (fabriqués en Haïti) introduits dans la nouvelle loi (HOPE/HELP), les exportations haïtiennes vers les USA se verront augmenter de manière significative.

Il en est de même pour le Caribbean Basin Trade Partnership Act (CBTPA) qui vient d'être ratifié par le Parlement américain et qui offre beaucoup d'opportunités pour Haïti. En effet, le CBTPA autorise l'entrée, sur le marché américain, en exemption de droits de douanes, de tout vêtement fabriqué à partir des fils et tissus produits aux Etats-Unis.

Les institutions publiques et les associations patronales nationales impliquées dans le développement industriel, particulièrement dans le secteur textile, ont intérêt à faire la promotion des lois HOPE/HELP et CBTPA auprès des investisseurs et entrepreneurs. Et, l'on peut déjà augurer d'une augmentation de la demande de bâtiments industriels pour l'implantation de nouvelles entreprises.

N. B. Ces deux lois ne nécessitent pas l'adhésion des autorités haïtiennes. Elles entrent en vigueur dès leur ratification et promulgation par les Institutions américaines compétentes.

L'Etat haïtien a donc intérêt à accroître l'offre d'espaces industriels par :

- la construction de nouveaux parcs industriels publics ;
- l'incitation au développement de parcs industriels privés et à l'implantation de nouvelles Zones franches (industrielles et commerciales), et
- la poursuite de la mise en œuvre du programme de Micro parcs industriels (MPI) etc

Recommandation No 10 : Que les Institutions concernées, notamment le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de l'Economie et des Finances combinent leurs efforts en vue de contribuer à l'augmentation quantitative et qualitative de la capacité d'accueil du pays, en termes d'espaces industriels tant publics que privés pour répondre aux besoins sans cesse croissants des investisseurs/entrepreneurs haïtiens et étrangers qui cherchent à mettre à profit les opportunités découlant de l'extension des lois HOPE/HELP et CBTPA.

Recommandation No 11 : Que les Institutions publiques et privées impliquées dans le développement industriel poursuivent leurs efforts de renforcement de capacités pour se doter de ressources humaines nanties des compétences et des qualifications professionnelles qui puissent permettre de tirer pleinement profit des chaînes de valeur du secteur textile tout comme celles d'autres filières prioritaires.

Recommandation No 12 : Que les institutions publiques et privées impliquées dans le processus de développement industriel organisent des missions de prospection, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour promouvoir les potentialités d'affaires de la nouvelle extension de la loi HOPE-HELP en vue d'attirer plus d'investisseurs/entrepreneurs et d'IDE et nationaux.

Tableau #11 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Industrie

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi instituant et réglementant sur le territoire de la République d'Haïti des zones clôturées dénommées Parcs Industriels	Mettre à la disposition des entrepreneurs et investisseurs des espaces appropriés et protégés en vue d'attirer des IDE et nationaux, créer des emplois favoriser la productivité nationale, améliorer l'offre exportable d'Haïti	MEF	
Décret créant un Organisme Autonome de Droit Public dénommé « Société Nationale des Parcs Industriels (SONAPI)	Idem	MCI	
Loi du 14 juin 1960 relatives aux mesures de protection de l'industrie nationale		MCI, MEF	
Loi portant création, organisation et fonctionnement de la Direction des Zones Franches Zones Franches (DZF)	Idem	MCI	

Mise en œuvre du Programme de Micro-parcs industriels (MPI), en partenariat avec la BID et l'UE	Soutien au développement de la production nationale, Attraction d'investissements directs étrangers (IDE) et nationaux et Création d'emplois	MCI/BID/UE	
Arrêté autorisant à être implantée à Santo Ségur, Santo 19, plaine du Cul-de-Sac, une Zone Franche Industrielle d'exportation dénommée « Zone Franche Santo du Jour »	Attraction d'IDE et nationaux, création d'emplois, amélioration de la productivité nationale, amélioration de l'offre exportable	MEF/MCI/DZF	
Arrêté autorisant à être implantée à Digner, plaine du Cul-de-Sac, une Zone Franche Industrielle d'exportation dénommée « Zone Franche de Digner »	Idem	MEF/MCI/DZF	
Arrêté autorisant à être implantée à Santo Ségur, Route de l'Aéroport, une Zone Franche Industrielle d'exportation dénommée « Zone GMC Zone Franche »	Idem	MEF/MCI/DZF	
Arrêté autorisant l'implantation d'une Zone Franche Industrielle d'exportation dénommée « LAFITO FREE ZONE »	Idem	MEF/MCI/DZF	
Convention entre l'Etat haïtien et la société LAFITO INDUSTRIAL FREE ZONE	Idem	MEF/MCI/DZF	
Avant-projet de loi portant sur les zones économiques intégrées (ZEI)	Promouvoir le développement d'entreprises en mettant à la disposition des entrepreneurs et/ou investisseurs des espaces de production et attirer des investissements directs (IDE) et étrangers		

4.1.3 Catégorie Investissements

En vue de concrétiser les mesures susmentionnées, l'Etat haïtien a créé en 1984 un fonds dénommé « Fonds d'investissement public » destiné à financer le Programme d'investissement public (PIP). Ce fonds dont la gestion est assurée par le MPCE est alimenté par le Trésor public et des bailleurs (de fonds) internationaux.

En plus du financement des grands projets à caractère socioéconomique au niveau national, ce fonds sert également à renforcer les capacités des institutions nationales concernées dans la mise en œuvre des structures et des mesures nécessaires à l'attraction des investissements directs étrangers et nationaux, notamment par la facilitation (des investissements), la promotion et l'octroi d'avantages incitatifs.

Par ailleurs, il importe de souligner les tracasseries auxquelles se trouvent confrontés les investisseurs/entrepreneurs aussi bien nationaux qu'étrangers quant à l'accomplissement des formalités légales et administratives relatives à leurs investissements dans le pays. Ils sont, en effet, bien souvent obligés de se trimbaler d'une institution à l'autre pour avoir des informations et même payer certaines redevances y rela-

tives, etc. Ce qui représente en soi une perte de temps propre à les décourager plutôt qu'à les inciter à prendre le risque d'investir en Haïti

Pour pallier cet inconvénient majeur, le CFI a, à travers un programme financé par la BID, commandité une étude pour la création d'un « One Stop Shop », un espace unique où toutes les formalités liées aux opérations d'investissement seront accomplies. Cette étude a été présentée, le mercredi 10 janvier 2019, au grand public, et plus particulièrement aux instances (publiques et privées) impliquées dans le processus d'attraction des investissements aux fins d'approbation et suites appropriées.

L'étude, une fois approuvée, ses recommandations devraient être mises en application dans le meilleur des délais pour la facilitation des investissements dans le pays.

Recommandation No 13 : Qu'il soit procédé à la création d'un « One Stop Shop » pour fournir dans un seul et même espace les services relatifs aux opérations d'investissement, sitôt l'approbation de l'étude commanditée à cet effet par le CFI.

Le tableau #1 ci-après du secteur Commerce et Industrie donne un aperçu des dispositions légales en vigueur et celles en attente de ratification et/ou en voie de finalisation dans les catégories Commerce, Industrie et Investissements.

Tableau #12 : Secteur Commerce et Industrie/Catégorie Investissements

Libellé	Objet	Institution	Statut
Catégorie : Investissements			
Sous-catégorie : Investissements publics			
Décret créant au sein du Ministère du Plan un fonds dénommé « Fonds d'Investissement Public »	Financement et gestion du Programme d'Investissement Public (PIP)		
Décret établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la formulation et la gestion du Programme d'Investissement Public (PIP)	Idem		
Décret portant création d'un Organe autonome de l'Etat portant le nom de Centre de Facilitation des Investissements (CFI)	Facilitation et accélération du processus d'investissement en mettant au service de l'investisseur une entité capable de l'informer, de l'accompagner et d'aplanir tout obstacle à l'investissement		
Arrêté habilitant les Institutions de l'Administration Centrale à concevoir et à mettre en œuvre tous plans, programmes et projets de développement, tous programmes et projets inscrits dans les PTI, dans les lois de finances de la République	Amélioration de la gestion du PIP		
Arrêté fixant les modalités d'inscription d'un projet au Programme d'Investissement Public (PIP)	Idem		

Sous-catégorie : Investissements privés			
Loi portant sur le Code des Investissements, modifiant le décret du 30 octobre 1989 relatif au Code des Investissements.	Instauration d'un programme d'avantages incitatifs au bénéfice des investisseurs et entrepreneurs afin d'attirer des investissements directs et nationaux et créer des emplois		
Elaboration d'un Guide de l'Investissement en Haïti	Mise en œuvre d'un outil de promotion présentant les opportunités d'investissement en Haïti en vue d'orienter les décisions des Investisseurs et entrepreneurs		
		CFI	
Elaboration du Guide de l'Investisseur	Mise à la disposition de l'Investisseur et de l'entrepreneur un document vulgarisant les procédures et formalités à remplir pour investir en Haïti	CFI	
Développement du logiciel « Open-data » (opendata.investhaiti.ht)	Promouvoir l'investissement en Haïti à travers l'opérationnalisation du site web : opendata.investhaiti.ht		
Lancement, le 10 décembre 2010, de deux plateformes : 1) « Export Haïti », un catalogue en ligne de produits haïtiens exportable ; Un Portail digital pour les fournisseurs de service en Haïti	Stimuler le développement économique et social en permettant aux produits et entreprises haïtiens de mieux se positionner sur le marché, améliorer l'offre exportable d'Haïti etc	CFI, CCIH, PNUD, BID	
Projet de Révision du Code des Investissements	Actualisation et simplification pour alignement aux nouvelles opportunités économiques	MEF (à l'étude)	
Projet de création d'un Guichet unique (One stop shop) à l'intention des investisseurs	Facilitation des investissements	CFI/BM (à l'étude)	

4.2 Secteur Agriculture

La « Politique de développement agricole 2010-2025 » du MARNdR présente un état des lieux des différents problèmes auxquels le secteur est confronté et propose tout un ensemble de mesures susceptibles de combler les défaillances du système tant au niveau de la production végétale que de la production animale. Pour ce faire, le MARNDNR doit renforcer ses structures administratives, améliorer les infrastructures agricoles et se doter de moyens techniques, technologiques et financiers nécessaires à l'encadrement des acteurs (agriculteurs et entrepreneurs) en vue d'aboutir au relèvement véritable du secteur agricole. .

Le secteur agricole est reparti en deux (2) catégories :

- Production végétale ; et
- Production animale.

4.2.1 Production végétale

Le développement de la production végétale est d'une importance capitale pour le pays vu qu'il pourra contribuer à augmenter la production nationale, favoriser le développement d'entreprises (nationales et internationales) de production et de transformation et, de ce fait, réduire la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis des pays étrangers, améliorer l'offre exportable et créer des emplois.

Dans cette catégorie, on retrouve des instruments juridiques, des mesures administratives et/ou des projets de loi dont la finalité vise à développer la production agricole. Ces textes traitent des thématiques variées telles l'irrigation, l'encadrement des entrepreneurs du secteur et des agriculteurs, le financement agricole, le contrôle de la qualité des denrées alimentaires, les assurances agricoles etc.

Il faudrait envisager aussi la mise en œuvre d'autres mesures administratives, techniques et technologiques susceptibles de réduire les pertes post récoltes qui parfois peuvent atteindre jusqu'à 50% de la production totale du fait de l'inexistence des bonnes conditions de conservation, de la mauvaise qualité des voies d'acheminement et du transport.

Dans cette perspective, il serait vivement recommandé qu'Haïti et la République Dominicaine, les deux pays limitrophes partageant le fleuve Artibonite, envisage l'adoption d'accords relatifs à son exploitation commune. Ces accords traiteraient des sujets comme la protection des bassins versants, la lutte contre la pollution pour éviter, par exemple, des épidémies comme ce fut le cas du choléra qui a provoqué la mort de dizaine de milliers d'haïtiens suite à la contamination du fleuve par des représentants de la MINUSTAH.

Les deux pays pourraient s'inspirer de la « Convention de New-York de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation » (signée et ratifiée par Haïti) pour concocter un accord en ce sens. (Réf. Haïti et les principaux traités multilatéraux du commerce, MM Henri Robert SEVERE et Gelin I. COLLOT).

Une telle initiative, très avantageuse pour Haïti, favoriserait la création de nouveaux barrages hydroélectriques, le développement de l'agriculture par l'installation de nouveau système d'irrigation, le développement de l'aquaculture, entre autres.

Ce dossier devrait être inscrit au menu des travaux de la Commission Mixte Bilatérale haïtiano- dominicaine qui pourrait accélérer son processus de concrétisation.

Recommandation No 14 : Que soit inscrit au menu de l'agenda de la Commission mixte binationale des négociations entre la République d'Haïti et la République dominicaine sur l'opportunité d'un accord éventuel entre les deux Etats portant sur l'utilisation, la conservation et la protection du fleuve Artibonite qui prend sa source dans le pays voisin. Un tel accord s'avère de toute nécessité pour Haïti qui en a besoin pour convenir avec la République dominicaine des règles pour l'utilisation, la mise en valeur, la conservation, la gestion et la protection des eaux du fleuve et protéger ainsi son territoire et certains secteurs vitaux de l'économie dont l'agriculture, la production de l'énergie électrique qui dépendent très largement d'un environnement préservé.

Les dispositions légales et réglementaires relatifs au développement du secteur agricole peuvent être appréciées à la lumière du contenu du tableau # 2 ci-dessous

Tableau# 13 : Secteur agricole/Catégorie Production végétale

Intitulé des textes	Objet	Institution	Statut			Moniteur	
			Exécutif	Chambre basse	Sénat	No	Date
Secteur Agriculture							
Catégorie : Développement agricole							
Loi portant sur la fortification des aliments en micronutriments		MARNDR/CNSA	Adopté juillet 2013	03/04/2017	18/01/2017	Sp. #6	02/02/2017
Projet de loi relatif au contrôle de la qualité des denrées alimentaires	S'assurer de la qualité des produits et protéger les consommateurs	MARNDR	Adopté en juillet 2013	Déposé le 19 juillet 2012 et en attente de vote			
Avant-projet de loi portant encadrement technique et financier des agriculteurs pour la revalorisation de l'Agriculture				Déposé le 22 mars 2016 et en attente de vote			
Avant-projet de loi relative au relèvement agricole				En attente, 18 avril 2013			
Avant-projet de loi sur les exploitations agricoles		MARNDR					
Projet de Décret créant un fonds de développement agricole		MARNDR	En attente à la Présidence				
Avant-projet de Loi relative au Curage des Rivières			Déposé le 13 mai 2013 et en attente				
Avant-projet de Loi relative à l'Irrigation			Idem				
Avant-projet de Loi relative à l'Application du Code Rural de François			Idem				

Duvalier de 1962 ;							
Avant-projet de loi relative aux Ouvriers et Entrepreneurs Agricoles				Voté le 08/09/2014			
Avant-projet de loi fixant le Statut Général des organisations professionnelles agricoles		MARNDR	Déposé à la Primature le 13/11/2013				
Proposition de loi sur les assurances agricoles		MARNDR (A l'étude)					
Création de l'Unité de Promotion des Investissements dans le Secteur Agricole (UPISA)							
Mise en œuvre du Programme de soutien aux chaînes de production	Catalyser les investissements dans les filières porteuses du secteur agroindustriel						
Mise en œuvre du plan de développement agricole 2010-2025							

4.2.2 Catégorie Production animale

Tout comme le développement de la production végétale, la production animale se révèle d'une importance cruciale pour le développement socioéconomique nationale. En ce sens qu'elle (la production animale) pourra contribuer au développement d'industries de viandes et charcuteries, d'industries de laiterie pour la production et le traitement du lait et des produits dérivés (fromage, yaourt, beurre etc.) en plus d'industries de la mode avec, entre autres, la confection d'articles en cuir tels chaussures, sac à main, vêtements, produits d'artisanats. En plus de l'amélioration de la santé nutritionnelle des habitants par la consommation de produits frais, le développement de la production animale réduirait considérablement les importations de produits carnés et, de ce fait, diminuerait le déficit de la balance commerciale d'Haïti.

A part la production de la volaille qui a connu, ces dernières années, un regain d'activités en dépit du coût exorbitant des aliments fabriqués sur place avec des intrants importés, la production animale demeure à un stade rudimentaire à l'échelle nationale.

Il convient de souligner qu'au cours de ces dernières années, le MARNDR/ Secrétariat d'Etat à la Production Animale a adopté tout un train de mesures visant l'identification, le contrôle et la commercialisation du bétail sur tout le territoire national. Ces activités devraient être approfondies au bénéfice des éleveurs et de la production animale.

S'agissant des produits de la pêche, les mers haïtiennes sont reconnues pour être très poissonneuses. Pour preuve, beaucoup de bateaux (de pêche) des îles voisines viennent pêcher dans les eaux haïtiennes. Cependant, par manque d'infrastructures appropriées, notamment navires, équipements et personnel qualifié, les haïtiens pratiquent une pêche artisanale et ne peuvent profiter des avantages offerts par ce secteur.

En conséquence, un plan de développement de la pêche incluant la création d'un Institut de la mer pour la formation des cadres haïtiens seraient vivement encouragé.

Quant au développement de l'aquaculture, il faudrait exploiter les lacs existants et intensifier le programme de construction de lacs collinaires initiés au cours des années 2000 tout en apportant aux aquaculteurs l'encadrement nécessaire à l'exercice de leurs activités.

Recommandation No 15 : Que les Institutions publiques concernées (MARNDR, MENFP, MCI, MEF) prennent les dispositions nécessaires pour doter le pays d'un Institut de la mer dont la principale mission serait de former des cadres nationaux dédiés aux activités de la pêche.

Les dispositions légales et réglementaires relatifs au développement du Secteur agricole/Catégorie Développement de la Production animale sont inscrits au tableau # 14 ci-dessous

Tableau # 14 Secteur agricole /Catégorie Production animale

Libellé	Objet	Institution	Statut
Avant-projet de loi protégeant l'industrie de l'élevage	Développement de l'industrie de l'élevage et protection du bétail	MARNDR	
Avant-projet de loi portant Réglementation Générale des pêches et de l'aquaculture	Développement de la pêche et de l'aquaculture	MARNDR	
Inventaire et identification du nombre de têtes d'animaux sur le territoire de la République	Sécurisation du bétail	MARNDR	
Proposition de création d'un Institut de la mer	Favoriser le développement du secteur de la Pêche par la formation des cadres et employés dédiés à cette activité	MENFP/ MARNDR	

4.3 Secteur Travaux publics, transports et communication

Les instruments juridiques et mesures administratives relatifs au fonctionnement de ce secteur couvre différents domaines comme la Construction d'immeubles résidentiels et commerciaux, le Transport de biens et de marchandises, les Technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'Energie. Il se divise en 4 catégories :

- Catégorie Construction ;
- Catégorie Transports ;
- Catégorie TIC ;
- Catégorie Energie

4.3.1 Catégorie Construction

Suite au tremblement du 12 janvier 2010 qui a causé d'énormes pertes en vies humaines, l'effondrement de multiples bâtiments résidentiels, administratifs et commerciaux, la nécessité de respecter les normes requises en matière de construction s'est imposée aux responsables du MTPTC qui, pour ce faire, ont adopté des dispositions appropriées.

Recommandation No 15 : Que les Pouvoirs publics se donnent les moyens de maîtriser la qualité des matériaux et des systèmes de construction en s'assurant de leur bonne tenue, de leur respect scrupuleux des

normes techniques et de leur conformité aux exigences toujours plus strictes en matière de réglementation, de sécurité, de durabilité, de performances énergétiques, d'accessibilité, et d'impact environnemental.

Tableau #15 Secteur TPTC/Catégorie Construction

Libellé	Objet	Institution	Statut
Secteur Travaux publics, transport et communication			
Catégorie : Construction		MTPTC	
Code national du bâtiment d'Haïti	Application stricte des normes requises en matière de construction pour la protection des vies et des biens	MTPTC	
Guide de construction en Haïti	Idem	MTPTC	
Guide de construction parasismique	Idem	MTPTC	
Guide de béton parasismique	Idem	MTPTC	
Guide de maçonnerie générale	Idem	MTPTC	

4.3.2 Catégorie Transports

Dans tout processus d'échanges commerciaux, le transport joue un rôle primordial. En règle générale, la circulation de biens et de marchandises se fait par voies routière, maritime et aérienne tandis qu'en Haïti, des moyens archaïques sont encore utilisés pour l'acheminement des produits dans les points de vente causant ainsi d'énormes dommages et de pertes de produits.

Ainsi, la Catégorie Transports se répartit en trois (3) sous-catégories :

- Sous-catégorie Transport routier ;
- Sous-catégorie Transport maritime ;
- Sous-catégorie Transport aérien.

4.3.2.1 Sous-catégorie Transport routier

S'agissant du transport routier, l'Etat doit se doter des dispositions légales et réglementaires, des moyens techniques et financiers nécessaires à la poursuite de son programme de construction de routes principales et secondaires et/ou de pistes agricoles pour l'amélioration de la qualité de la circulation des véhicules et du transport en général. En cas de concrétisation, ces nouvelles dispositions faciliteraient la circulation des marchandises et des personnes et l'acheminement des denrées, dans de bonnes conditions de commercialisation, vers les centres de transformation, les ports d'embarquement et les marchés d'écoulement. Ce qui réduirait considérablement les pertes post-récoltes ainsi que les prix des produits.

Recommandation No 16 : Que l'Etat poursuive, à travers le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications et le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (Direction des infrastructures agricoles), ses efforts de construction de routes principales et secondaires et/ou de pistes agricoles, en vue d'améliorer les conditions de transport en général et de faciliter, par là-même, la circulation des marchandises et des personnes et l'acheminement des denrées périssables vers les centres de transformation, les ports d'embarquement et les marchés d'écoulement. Autant d'effets susceptibles de contribuer à la réduction des pertes de récolte, des coûts de transport et des prix à la consommation.

Tableau #16 Secteur TPTC/ Catégorie Transports/ Sous-catégorie Transport routier

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi du 18 décembre 2002 portant création d'un Organisme autonome dénommé « Fonds d'Entretien Routier (FER)			
Décret portant création et fonctionnement de l'autorité nationale du transport routier (ANATRAP) (Avis de rectification pour erreurs matérielles)		MTPTC	
Décret portant création et fonctionnement de l'autorité nationale du transport routier (ANATRAP) (Avis de rectification pour erreurs matérielles)		MTPTC	
Arrêté nommant une Commission Présidentielle dénommée : « Commission Nationale pour la Modernisation du Transport en Commun » (Reproduction pour erreurs matérielles)			
Avant-projet de Loi Modifiant l'Article 2 de la loi du 18 décembre 2002 portant Création d'un Organisme à caractère Autonome Dénommé : Fonds d'Entretien Routier (FER)			
Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de transport Routier (ANATRANS)	Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de transport routier	MTPTC	NEACM

4.3.2.2 Sous-catégorie Transport maritime

Le transport maritime doit retenir davantage l'attention des autorités et ceci, pour deux principales raisons. D'une part, c'est le moyen de transport le moins coûteux et le plus utilisé dans le commerce international. D'autre part, Haïti est un pays insulaire disposant de plus de 1500 kms de côtes où la majorité des principales villes sont construites le long du littoral. Le département du Plateau central, le seul n'ayant pas de débouché sur la mer, est connecté par voie terrestre avec quatre (4) autres départements côtiers (Ouest, Artibonite, Nord et Nord-est) ainsi qu'avec la République dominicaine. En conséquence, l'établissement d'un bon système de cabotage maritime est recommandé pour faciliter les échanges de biens et de marchandises et le transport de personnes entre ports rapprochés au niveau national. Pour cela, faut-il bien envisager de pourvoir, entre autres, les principales villes côtières de ports de cabotage appropriés.

Les mesures susmentionnées pour le transport maritime contribueront également à diminuer les coûts de transport (de personnes et de marchandises) et entraîner, du même coup, une réduction considérable des prix des produits.

Recommandation No 17 : Que les Pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour développer un système de cabotage destiné à l'acheminement par mer de marchandises et de passagers entre des ports rapprochés disposant d'infrastructures adéquates le long des 1500 kilomètres de côte d'Haïti.

Tableau #17 Secteur TPTC/Catégorie Transport/ Sous-catégorie Transport maritime

Libellé	Objet	Institut	Statut
Loi portant Code Maritime et de Navigation	Fixation des règles applicables aux activités maritimes et de navigation, à la pêche ainsi qu'aux activités portuaires connexes		En vigueur
Loi portant modification du décret du 05/03/82 portant Création du Service Maritime de Navigation d'Haïti (SEMANAH)	Orienter le développement du secteur maritime dans le sens le plus conforme à l'intérêt national en favorisant l'insertion des opérateurs nationaux dans l'économie maritime		En vigueur
Décret du 15 mars 1985 organisant l'Autorité Portuaire Nationale (APN)			
Décret du 9 mars 1989 modifiant certaines dispositions du décret du 15 mars 1985 organisant l'APN			
Projet de loi portant réforme du secteur portuaire et créant l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur Portuaire (ANAREP)	Promouvoir et réguler l'activité portuaire en Haïti ; établir les mécanismes permettant aux divers acteurs du secteur portuaire d'œuvrer dans un cadre de compétition loyale et de saine concurrence ; s'adapter aux conditions du marché ; et fournir des services fiables et de qualité à des prix conformes aux standards internationaux et régionaux tout en priorisant les intérêts globaux de la population		
Projet de loi portant création de la Société Nationale de Gestion et d'Exploitation des Ports (SONAGEP)			

4.3.2.3 Sous-catégorie Transport aérien

Au niveau national, le trafic aérien n'est pas très intense. En général, les quelques rares vols qui s'opèrent sur le territoire ne transportent que des passagers. Cependant, au niveau interne, il existe une législation traitant de la création, l'organisation et le fonctionnement des entités publiques de transport aérien dont le contenu est confiné dans le tableau suivant :

Tableau #18 Secteur TPTC/Catégorie Transport/Sous-catégorie Transport aérien

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi portant organisation et fonctionnement de l'Office National d'Aviation Civile (OFNAC)	Harmonisation de l'ensemble de la législation, pour permettre à l'Office national de l'Aviation civile (OFNAC) d'établir la politique générale de l'État		

	en ce qui concerne la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, le trafic commercial, en conformité aux normes et pratiques recommandées par l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) ;		
Décret du 29 septembre 1980 créant l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN)			
Décret portant Code de l'Aviation Civile			
Proposition de Projet de Code du transport aérien		MTPTC (à l'étude)	

4.3.3 Catégorie TIC

De nos jours, les TIC représentent un passage obligé dans tout processus de modernisation que ce soit au niveau managérial, opérationnel, financier que communicationnel. C'est ce qui a porté les responsables à envisager, non seulement, la modernisation de l'organisme de régulation en le dotant de nouvelles structures organisationnelles lui permettant de mener à bien sa mission mais aussi à officialiser la communication électronique dans l'administration publique haïtienne.

Recommandation No 18 : Que soient élaborées et mises en place des politiques publiques intégrant les TIC comme accélérateurs de développement dans tous les secteurs de la vie nationale, notamment l'éducation pour le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines.

Tableau #19 Secteur TPTC/Catégorie TIC

Libellé	Objet	Institution	Statut
Décret du 27 septembre 1969 créant le Conseil National des Télécommunications (CONATEL)			
Loi portant sur les échanges électroniques			
Loi portant sur la signature électronique			
Décret reconnaissant le droit de tout administré à s'adresser à l'Administration Publique par des moyens électroniques			
Décret créant le système national de statistique et d'informatique publiques (SYNSIP), reformant le Conseil national de statistique d'informatique (CNSI) et réorganisant l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI)			
Avant-projet de loi sur la communication audiovisuelle radio et télévision			
Avant-projet de loi sur les télécommunications		MTPTC ; CONATEL	
Avant-projet de Loi portant sur la réforme du secteur des communications électroniques			
Avant-projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Télécommunications et des Nouvelles Technologies (DGTNT)			Adopté le 28/02/2018

4.3.4 Catégorie Energie

Comme pour les TIC, une politique énergétique cohérente, efficace et efficiente représente un corollaire indispensable au développement socioéconomique. Pour être performantes et compétitives, les entreprises ont besoin d'énergie à des tarifs abordables. Ce qui fait gravement défaut au pays actuellement. Il importe donc de doter le secteur énergétique national d'une législation appropriée en vue de l'adapter aux nouvelles réalités socioéconomiques et lui permettre, ce faisant, de contribuer efficacement au fonctionnement harmonieux des entreprises établies en Haïti.

Les nouvelles dispositions légales relatives à la catégorie Energie vise au renforcement des organismes étatiques concernés et à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation énergétiques.

Recommandation No 19 : Qu'il soit entrepris de renforcer les capacités régulatrices, opérationnelles et managériales des organismes publics en charge des questions énergétiques pour leur faciliter dans leurs tâches de promotion des énergies renouvelables, d'amélioration de la production, de distribution et de commercialisation du courant électrique.

Les textes inventoriés dans le secteur Travaux Publics, Transports et Communication sont détaillés dans le tableau #3 ci-dessous

Tableau #20 : Secteur TPTC/Catégorie Energie

Libellé	Objet	Institution	Statut
Décret créant un Organisme autonome à caractère administratif et doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière dénommée « Autorité Nationale de	Réguler toutes les activités du secteur de l'énergie notamment la production, l'exploitation, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du terri-		

Régulation du secteur de l'Energie (ANARSE) »	toire national et s'assurer de l'observance des principes, règles, normes et procédures établis par les lois et les règlements.		
Décret régissant le secteur de l'énergie électrique	Régulation du secteur de l'énergie électrique s'appliquant aux activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité réalisées par toute personne physique ou morale sur le territoire nationale		
Décret créant un organisme autonome à caractère industriel et commercial jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière dénommée : « Electricité d'Haïti (EDH)	Création, organisation et fonctionnement de l'EDH		
Avant-projet de loi fixant le régime juridique de l'hydroélectricité à petite échelle	Etablissement du régime juridique applicable à l'hydroélectricité à petite échelle et déterminant les modalités de création, d'installation et de fonctionnement d'unité de production, de transport et de distribution d'énergie hydroélectrique, par les personnes morales ou physiques, de droit privé ou de droit public.		

4.4 Secteur Tourisme

Le Tourisme est un secteur en pleine croissance qui figure parmi les priorités gouvernementales, eu égard à ses énormes potentialités de développement. Cependant, son épanouissement ne saurait être envisagé sans un certain nombre de prérequis dont des infrastructures touristiques appropriées, des conditions de sécurité adéquates, etc.

Actuellement, les responsables dudit secteur travaillent à la Refonte du plan de développement touristique national, conformément au tableau# 4 suivant :

Tableau #21 : Secteur Tourisme

Intitulé des textes	Objet	Institution	Statut
4 Secteur : Tourisme			
4.1 Développement touristique			
Loi portant sur la redynamisation du Conseil national du tourisme (CNT)			
Avant-projet de loi portant redynamisation du Conseil National du Tourisme (CNT)			
Avant-projet de loi portant sur l'organisation et le fonctionne-		MDT	

ment de l'Institut de formation en hôtellerie et tourisme (IN-FORTH)			
Avant-projet d'arrêté portant sur les zones franches touristiques		MCI/DZF/MDT	
Avant-projet de Mise en opération d'un fonds d'investissement touristique		MDT	
Avant-projet de loi portant sur la révision du statut juridique des agences de voyage			
Projet de Refonte du plan de développement touristique			

4.5 Secteur Social

Le secteur social se divise en quatre (4) catégories énumérées comme suit :

- Affaires sociales et travail ;
- Education et formation professionnelle ;
- Santé publique ; et
- Culture.

4.5.1 Catégorie Affaires sociales et travail

Cette catégorie traite des conditions de travail des ouvriers, de leurs salaires et des privilèges qui leur sont accordés. C'est l'une des catégories les plus dynamiques de la série du fait que, chaque année, les responsables sont obligés de mettre régulièrement en application les dispositions légales la régissant, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de la situation socioéconomique du pays à partir de laquelle sont fixés les salaires.

Le MAST, la SONAPI et l'ADIH travaillent continuellement à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement au profit du personnel des parcs industriels publics comme :

- L'installation de cafeterias où le personnel peut s'alimenter à moindres coûts dans le respect des normes de santé nutritionnelle requise ;
- L'installation de Centres de formation pour rendre la main-d'œuvre haïtienne plus performante et compétitive ;
- L'accès aux services sociaux de base tels l'ONA et l'OFATMA

Tableau #22 Secteur social/Catégorie Affaires sociales et Travail

Libellé	Objet	Institut	Statut
Loi du 24 février 1984 portant Code du Travail	Harmoniser les rapports du Capital et du Travail et assurer le bien-être du travailleur en favorisant le relèvement de son niveau de vie sur le plan physique, moral, matériel et spirituel		
Décret du 27 mai 1986 modifiant les dispositions du Code du travail rela-	Préciser les dispositions légales réglementant le droit de grève en vue de les adapter		

tives à la grève et au lock-out	à la situation actuelle qui enregistre un afflux considérable de revendications ouvrières et de garantir la protection du capital et du travail indispensable à la paix sociale et au développement économique		
Loi portant organisation et réglementation du travail sur la durée de vingt-quatre (24) heures répartie en trois (3) tranches de huit (8) heures (loi 3x8)	Organisation du travail journalier en la divisant en trois (3) tranches de huit (8) heures	MAST	
Arrêté nommant le Conseil Supérieure des Salaires	Fixation du salaire minimum à payer dans les établissements commerciaux et industriels	MAST	
Arrêté fixant le salaire minimum à partir du 1 ^{er} octobre 2018	Ajustement du salaire minimum, en fonction des variations du cout de la vie, pour l'exercice fiscal 2018-2019	CSS	

4.5.2 Catégorie Education et Formation professionnelle

Haïti souffre actuellement d'une carence grave en matière de personnel qualifié. Très souvent, les entrepreneurs sont obligés de recruter ailleurs des cadres, techniciens et ouvriers compétents pour faire fonctionner convenablement leurs entreprises. Dans cette perspective, les responsables ont compris l'urgente nécessité de renforcer le système éducatif national au niveau universitaire, technique et professionnel, entre autres, et de doter le pays de centres universitaires, techniques et professionnels pour la formation de jeunes cadres et techniciens haïtiens en vue de pourvoir le milieu des affaires en personnel qualifié. Les projets d'instruments juridiques y relatifs doivent être ratifiés par les institutions publiques responsables, promulgués et publiés conformément à la loi.

Tableau #23 Secteur social/Catégorie Education et Formation professionnelle

Libellé	Objet	Institut	Statut
Loi portant réorganisation et modernisation de la Formation Professionnelle			
Projet de Loi portant reconnaissance et validation des acquis professionnels			
Projet de loi portant sur la Formation Professionnelle			
Projet de loi établissant le cadre d'organisation des professions et des métiers	Organisation des professions et des métiers pour permettre au pays d'avoir des corps de métiers en vue de renforcer et d'asseoir la société civile sur des éléments d'intérêt socio-économique tout en assurant la reproduction de la démographie professionnelle des différentes filières ;		
Projet de Décret portant rationalisation et régulation du développement et du fonctionnement de la formation technique et profes-			

sionnelle comme composante du système éducatif national			
Décret portant Organisation, fonctionnement et modernisation de l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique			
Décret portant Organisation, Fonctionnement et Modernisation de l'Enseignement Supérieur			

4.5.3 Catégorie Santé publique

Dans cette catégorie est identifié le « Décret fixant les règles générales de protection de la population en cas de pandémie/épidémie » publié récemment dans le journal officiel « Le Moniteur »

Il y a lieu de noter également un projet de loi traitant notamment de la production, des conditions de stockage, de la commercialisation, de la vente et de la consommation des médicaments en attente d'approbation au Secrétariat Général du Conseil des Ministres (SGCM). Quand on considère les conditions de commercialisation des médicaments caractérisées en partie par la présence dans les rues des marchands ambulants avec leurs lots de produits (médicaments) exposés au soleil, à la poussière et autres avaries qui mettent à risque la santé et la vie même des consommateurs, l'on comprend bien l'urgente nécessité d'officialiser ce texte de loi en vue de sa mise en vigueur dans l'immédiat.

Tableau# 24 Secteur social/ Catégorie Santé publique

Libellé	Objet	Institut	Statut
Décret fixant les règles générales de protection de la population en cas de pandémie/épidémie			
Projet de loi réglementant la production, la distribution, les conditions d'importation et d'exportation, le stockage et la consommation des médicaments	Réglementer la production, la distribution, les conditions d'importation et d'exportation, le stockage et la consommation des médicaments à usage humain, les substances vénéneuses, l'exercice et l'organisation de la pharmacie.		

4.5.4 Catégorie Culture

La gestion des droits d'auteur, deuxième volet de la Propriété intellectuelle (réf. Point 4.1.1.8, sous-catégorie Propriété industrielle) est assurée par le Bureau Haïtien des Droits d'Auteur (BHDA), un Organisme autonome placé sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC). La mission du BHDA consiste, entre autres, à protéger les artistes et artisans haïtiens de la reproduction illégale et/ou de l'utilisation abusive et malhonnête de leurs œuvres sans qu'ils n'en tirent un bénéfice quelconque. A cet effet, le BHDA travaille d'arrache-pied et de manière continue à la mise en œuvre d'un système de contrôle efficace en vue de la réglementation du secteur et de la création d'un environnement favorable au développement des artistes et des artisans haïtiens.

Le tableau #5 du secteur social présente un état des instruments juridiques et mesures administratives en vigueur et ceux en voie d'élaboration et/ ou de finalisation pour la modernisation dudit secteur.

Tableau # 24 Secteur Social/ Catégorie Culture/Propriété intellectuelle

Libellé	Objet	Institution	Statut
Décret créant un Organisme public mixte, autonome spécialisé jouissant de la personnalité juridique dénommé Bureau Haïtien du Droit d'Auteurs (BHDA)	Création, organisation et fonctionnement du BHDA		
Décret sur les Droits d'Auteur			
Projet de Décret autorisant le Bureau Haïtien du Droit d'Auteur à percevoir, au titre de rémunération pour copie privée, entre 2 % et 10 % de la valeur des supports vierges importés	Renforcement de la législation portant sur la protection de la propriété intellectuelle	En attente	

4.6 Secteur Politique

Les instruments juridiques retenus pour ce secteur à caractère transversal ont d'étroites relations avec le Commerce et les investissements.

Le secteur politique est divisé en quatre (4) catégories :

4.6.1 **Catégorie Gouvernance** subdivisée en deux sous-catégories : Gouvernance du secteur public et Gouvernance du secteur privé.

La catégorie Gouvernance concerne les lois, décrets et mesures administratives relatifs à l'Administration Centrale de l'Etat et au fonctionnement des Associations patronales.

Tableau # 26 Secteur politique/ Catégorie Gouvernance

Libellé	Objet	Institution	Statut
6.1 Catégorie Gouvernance			
6.1.1 Sous-catégorie Gouvernance du secteur public			
Décret portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat	Organisation et fonctionnement de l'Administration Publique Nationale	Prima-ture/OMRH	
Décret portant amendement du Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Centrale de l'Etat	Organisation et fonctionnement de l'Administration Publique Nationale	Prima-ture/OMRH	
Arrêté créant une Commission Présidentielle dénommée « Commission Technique des Frontières (CTF)	Permettre d'arriver progressivement à une gestion intégrée des frontières		
Projet de loi portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat		Primature	
6.1.2 Sous-catégorie Gouvernance du secteur privé			
Arrêté déclarant d'utilité publique l'Association des Industries d'Haïti	Encourager l'investissement et faciliter la création d'emplois	MCI	

(ADIH)			
Arrêté déclarant d'utilité publique la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH)	Favoriser le développement du commerce et de l'investissement et créer des emplois	MCI	
Création du Forum Economique du Secteur Privé			

4.6.2 Catégorie Marchés publics

Dans cette catégorie, on retrouve un ensemble d'instruments juridiques et règlements se rapportant à l'utilisation des bonnes pratiques en matière de passation de marchés.

Tableau # 27 Secteur politique/ Catégorie Marchés publics

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi fixant les règles générales relatives aux Marchés publics et aux Conventions de concession d'ouvrage de Service Public	Fixation des règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concessions d'ouvrage de service public	CNMP	
Décret fixant la réglementation des marchés publics de services, de fournitures et des travaux	Fixation de la réglementation des marchés publics de services, de fournitures et des travaux	CNMP	
Arrêté sanctionnant pour sortir son plein et entier effet le Document d'Appel d'Offres (DAO) standard pour la prestation de services, l'acquisition de fournitures et le CCGA applicable aux marchés publics	Mise en vigueur du Document d'Appel d'Offres (DAO) standard pour la prestation de services, l'acquisition de fournitures et le CCGA applicable aux marchés publics	CNMP	
Arrêté fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission National des Marchés Publics (CNMP)	Fixation des seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission National des Marchés Publics (CNMP)	CNMP	
Arrêté sanctionnant pour sortir leur plein et entier effet le Manuel et Dossier de procédures de demande de prix pour acquisition de fournitures	Mise en vigueur du Manuel et Dossier de procédures de demande de prix pour acquisition de fournitures	CNMP	
Arrêté sanctionnant pour sortir leur plein et entier effet le Manuel de procédures allégées et Dossier pour la passation des marchés de travaux	Mise en vigueur du Manuel de procédures allégées et Dossier pour la passation des marchés de travaux	CNMP	
Arrêté sanctionnant pour sortir leur plein et entier effet le Manuel de procédures allégées et Dossier pour la passation des marchés de fournitures	Mise en vigueur du Manuel de procédures allégées et Dossier pour la passation des marchés de fournitures	CNMP	

tures			
Arrêté sanctionnant pour sortir leur plein et entier effet le Manuel de procédures allégées et Dossier de demande de cotation pour les contrats de travaux	Mise en vigueur du Manuel de procédures allégées et Dossier de demande de cotation pour les contrats de travaux	CNMP	
Arrêté sanctionnant pour sortir leur plein et entier effet le Manuel de procédures et Dossier de demande de cotation pour les contrats de travaux	Mise en vigueur du Manuel de procédures et Dossier de demande de cotation pour les contrats de travaux	CNMP	
Arrêté sanctionnant pour sortir leur plein et entier effet le Manuel de procédures et Dossier de demande de proposition pour services de consultants	Mise en vigueur du Manuel de procédures et Dossier de demande de proposition pour services de consultants	CNMP	
Arrêté sanctionnant les documents standards relatifs à l'évaluation des offres et au suivi de l'exécution des marchés publics	Validation des documents standards relatifs à l'évaluation des offres et au suivi de l'exécution des marchés publics	CNMP	
Arrêté fixant les règles de procédures de passation de certains marchés de travaux, de prestations intellectuelles et de services dans les domaines de défense ou de sécurité nationale	Fixation des règles de procédures de passation de certains marchés de travaux, de prestations intellectuelles et de services dans les domaines de défense ou de sécurité nationale	CNMP	
Projet de Révision des clauses du code des Marchés publics de l'introduction de l'obligation à faire au soumissionnaire étranger d'engager un partenariat avec les entreprises locales ???	Modification des clauses du code des Marchés publics de l'introduction de l'obligation à faire au soumissionnaire étranger d'engager un partenariat avec les entreprises locales ???	CNMP	
Projet de loi modifiant les articles 42-1, 48, 49, 54... , de la loi du 10/06/09 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concessions d'ouvrage de service public	Amendement de la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concessions d'ouvrage de service public	CNMP	

4.6.3 Catégorie Justice

Cette catégorie également à caractère transversal contient des textes de loi en rapport avec l'identification des personnes, le traitement des litiges et des contentieux dans le secteur des affaires,

Tableau #28 : Secteur politique/ Catégorie Justice

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi portant Code Pénal haïtien			

Décret portant nouveau Code pénal haïtien		MJSP	
Loi portant Code civil		MJSP	
Décret portant réforme du livre IX du Code de Procédure Civile		MJSP	
Loi réglementant la profession d'Avocat		MJSP	
Décret portant amendement au décret du 1 ^{er} juin 2005 relatif à la Carte d'identification nationale		MJSP	
Décret relatif à la Carte d'identification Nationale		MJSP	
Décret portant sur le numéro d'identification nationale unique (NINU) et la carte d'identification nationale unique (CINU), (reproduction pour erreurs matérielles)	Obligation de doter toutes les personnes physiques vivant sur le territoire national d'un document d'identification sécurisé, respectant de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel		
Décret portant création de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAH)		MJSP/CCAH	
Décret modifiant celui du 11 juin 1935 portant création de la CCAH		MJSP/CCAH	
Projet de révision du code de procédure pénale		MJSP	

4.6.4 Catégorie Immigration et Emigration.

Cette Catégorie prévoit un ensemble de dispositifs légaux et réglementaires relatifs à l'établissement des investisseurs/entrepreneurs étrangers sur le territoire national.

La majeure partie des textes liés au Secteur politique et se rapportant au commerce et à l'investissement qui méritent évidemment d'être actualisés et les propositions y afférentes, sont listées dans le tableau #29 suivant :

Tableau # 29 Secteur politique/ Catégorie Immigration et Emigration

Libellé	Objet	Institution	Statut
Loi du 19 septembre 1953 sur l'Immigration et l'Emigration	Contrôle de l'Immigration et de l'Emigration en Haïti	MICT/DIE	

Loi du 15 juillet 1956 modifiant celle du 19 septembre 1953 sur l'immigration et l'Emigration	“		
Loi sur l'Immigration et l'Emigration	“		
Décret du 03 janvier 1978 sur la licence d'étranger			
Projet d'abrogation de la licence d'étranger et du permis de travail pour l'étranger qui crée une entreprise			

5. Deuxième partie : instruments juridiques internationaux (Accords, traités ou conventions) liés au commerce et à l'investissement

Cette partie comprend deux volets :

5.1 Les instruments juridiques multilatéraux signés et/ou ratifiés par Haïti ;

5.2 Les instruments juridiques régionaux et bilatéraux signés et/ou ratifiés par Haïti.

S'agissant d'instruments juridiques multilatéraux (IJM), les consultants se sont référés à une étude exhaustive intitulée « Haïti et les Principaux traités Multilatéraux du Commerce : Analyse, constats et recommandations² ». L'étude comprend un inventaire détaillé des instruments juridiques internationaux relatifs à plusieurs secteurs, l'analyse de leur pertinence pour le développement du pays ainsi que les textes auxquels la priorité devrait être accordée en termes de ratification.

Dans le cadre de cette consultation, un total de soixante-dix-huit (78) instruments juridiques internationaux a été retenu, eu égard à leur étroite corrélation avec le commerce et l'attraction des IDE. Parmi ces textes, signés par Haïti, seulement Dix-neuf (19), représentant 24%, ont été ratifiés et promulgués. Les cinquante-neuf (59) restants, soit 76%, n'ont pas eu de suivi jusqu'à ce jour. Aussi est-il important d'attirer l'attention des autorités concernées sur la nécessité d'adopter des dispositions appropriées visant leur ratification, promulgation, publication et mise en vigueur.

Les soixante-dix-huit (78) accords internationaux sélectionnés à partir de l'étude ci-dessus mentionnée sont classés par catégories qui elles-mêmes sont subdivisées, au besoin, en sous-catégories. Donc, il conviendrait, dans le cadre de cette mission, de s'attarder un petit peu sur les accords jugés prioritaires inscrits dans les catégories/sous-catégories listées ci-dessous et de faire des recommandations appropriées. Citons :

5.1.1 Catégorie Commerce

5.1.1.1 Sous-catégorie Développement du commerce/Echanges commerciaux

Cette sous-catégorie comprenant six (6) instruments juridiques traite globalement des échanges commerciaux, des contrats de commerce international et de la qualité des produits.

De cette série de textes, il y a lieu de souligner l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC relativement récent par rapport aux autres puisqu'il n'a été approuvé que le 10 décembre 2013 par les pays membres et entré en vigueur le 22 février 2017. L'AFE contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la main levée et le dédouanement de marchandises, y compris des marchandises en transit. En plus de la création d'un « Comité National de la Facilitation des Echanges », l'AFE prévoit également trois (3) catégories de mesures à adopter pour faciliter sa mise en œuvre. Les PMA et PED qui sont parties à cet ac-

² Etude réalisée en Novembre 2011 par les Consultants Henri Robert SEVERE et Me Gélin Imanès COLLOT

cord, peuvent bénéficier de l'accompagnement des pays industrialisés (PI) pour accélérer le processus de mise en œuvre de l'AFE. Donc, Haïti a tout intérêt à ratifier l'AFE.

Par ailleurs, le Codex Alimentarius traitant de la santé nutritionnelle est tout aussi important pour le commerce en ce sens qu'il peut servir de référence pour l'établissement de lois et règlements relatifs à la protection du consommateur.

Tableau # 30 Catégorie Commerce/Sous-catégorie Développement commercial/Echanges commerciaux

5.1.1.2 Sous-catégorie Financement

Les textes juridiques de la sous-catégorie Financement établissent les formalités et modalités à accomplir pour le paiement des transactions commerciales internationales. Il comprend également un texte relatif à l'insolvabilité commerciale. L'adhésion d'Haïti à ces accords protégerait les entreprises haïtiennes contre d'éventuels débiteurs récalcitrants et/ou défaillants puisque ces entreprises disposeraient d'outils légaux et réglementaires leur permettant, le cas échéant, de faire valoir leur droit et percevoir leur dû.

Tableau # 31 Catégorie Commerce/Sous-catégorie Financement

Libellé	Institution	Signature	Ratification
Convention des Nations Unies de New-York sur la cession de créances dans le commerce international	MAE/MCI	12/12/2001	
Convention portant loi uniforme sur les chèques	MEF/BRH	19/05/1931 Genève	
Règles et usances uniformes relatives au crédit documentaire (RUU 600)	MEF/BRH	01/07/2007	
Règles uniformes relatives aux encaissements documentaires (RUE 522)	MEF/BRH	16/05/1995 Paris	
Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale	MEF/BRH	30/05/1997	
Convention des Nations-Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux	MEF/BRH	09/12/1988 New-york	
Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by	MEF/BRH	11/12/1995 New-york	
Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux	MEF/BRH	15/05/1992	

5.1.1.3 Sous-catégorie Douanes

Des douze (12) textes juridiques internationaux de la Sous-catégorie Douanes, Haïti en a ratifié six(6). Les six (6) autres abordant des questions liées à la coopération douanière internationale, l'identification des marchandises, la liberté de transit, l'admission temporaire la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers doivent également faire l'objet de ratification par les instances compétentes.

Tableau # 32 Catégorie Commerce/ Sous-catégorie Douanes

Libellé	Institution	Signature	Date de ratification
Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises	MAE/MEF	14/06/1983	17/01/2000
Protocole d'amendement à la Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises	MAE/MEF	24/06/1986	17/01/2000
Convention sur la nomenclature pour la classification des marchandises dans les tarifs douaniers	MAE/MEF	01/07/1955	31/01/1958
Convention internationale d'assistance mutuelle administrative en matière douanière	MAE/MEF	27/06/2003 Bruxelles	
Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers	MAE/MEF	18/05/1973 Kyoto	
Protocole d'amendement à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers du 18 mai 1973	MAE/MEF	26/06/1999 Bruxelles	
Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme relatif à l'importation de documents et de matériel de propagande touristique	MAE/MDT	04/06/1954	12/02/1958
Protocole additionnel à la Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme relatif à l'importation de documents et de matériel de propagande touristique	MAE/MDT	04/06/1954	12/02/1958
Convention et statut sur la liberté de transit	MAE/MEF	26/06/1990	
Convention portant création d'un Conseil de coopération douanière	MAE/MEF	15/12/1950	31/10/1958
Abréviation des Incoterms/Code alphabétique des Incoterms 2000	MAE/MEF	01/05/2000	
Admission temporaire	MAE/MEF		

5.1.1.4 Sous-catégorie Investissements

Les principes directeurs pour le traitement de l'investissement étranger est le seul instrument juridique parmi les trois identifiés dans la sous-catégorie *Investissements* qui ne soit pas encore ratifié par Haïti. Quand on considère l'importance des IDE pour le développement économique et la nécessité d'y accorder un traitement privilégié susceptible de garantir la confiance des investisseurs, il y a lieu de ratifier ce texte.

Tableau# 33 Catégorie Commerce/Sous-catégorie Investissements

Libellé	Institution	Date de signature	Date de ratification
Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (CIRDI)	MAE/MCI/MEF	18/03/1965 Washington DC	27/10/2009
Principes directeurs pour le traitement de l'investissement étranger		21/09/1992	
Convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements	MAE/MCI/MEF	11/10/1985	11/12/1996

5.1.1.5 Sous-catégorie Contrats internationaux/Ventes internationales de marchandises

Il y a dans cette catégorie trois instruments d'intérêt pour Haïti :

- la Convention de New York du 14 avril 1974 sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (CNUDCI);
- la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CNUDCI); et
- le Protocole modifiant la convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises

Ces trois instruments de la sous-catégorie « ventes internationales de marchandises » qui se complètent mutuellement ont le potentiel pour faciliter l'importateur (industriel ou commerçant) haïtien en cas de litige avec ses fournisseurs ou clients étrangers en ce qui concerne les lois applicables, à savoir celles d'Haïti ou celles des pays d'origine de ces derniers. Leur adoption par Haïti s'impose pour mettre Haïti au diapason de ses principaux partenaires commerciaux dont les Etats Unis d'Amérique et la République dominicaine qui ont ratifié les trois conventions.

Recommandation #20 : Que l'Etat haïtien prenne les dispositions nécessaires devant conduire à la ratification/promulgation des instruments juridiques multilatéraux susmentionnés relatifs au renforcement des échanges commerciaux entre Haïti et ses différents partenaires afin de développer davantage les activités commerciales au niveau national.

Tableau # 34 Catégorie Commerce/ Sous-catégorie Contrats internationaux/ Ventes de marchandises

Libellé	Institution	Signature	Ratification
Contrats internationaux/ ventes de marchandises	MAE/MCI	signé	
Convention de New York du 14 avril 1974 sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (CNUDCI);	MAE/MCI		
Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CNUDCI);	MAE/MCI		
Protocole modifiant la convention sur la prescription en	MAE/MCI		

matière de vente internationale de marchandises			
---	--	--	--

5.1.2 Catégorie Propriété Intellectuelle (PI)

La catégorie de la PI touche des questions pertinentes se rapportant à la propriété industrielle comme les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels et des droits d'auteur incluant les droits voisins. Les six (6) instruments juridiques ratifiés par Haïti, soit 30% sur un total de 20 sélectionnés dans le cadre de cette consultation, témoigne du désintéressement des autorités nationales pour la PI qui représente pourtant un secteur porteur en termes de créativité, d'innovation, d'attraction d'IDE et de développement socioéconomique. L'Etat haïtien se doit donc de promouvoir la PI en prenant les dispositions pour : (i) officialiser les instruments juridiques internationaux la régissant, (ii) actualiser le cadre légal national existant, et (iii) porter les acteurs publics et privés à s'y impliquer davantage, en vue de favoriser l'évolution positive dudit secteur. Ce qui serait très bénéfique pour l'économie du pays.

Recommandation No 21 : Qu'il soit procédé à la ratification des traités ou conventions multilatéraux relatifs à la Propriété Intellectuelle et à l'actualisation du cadre légal national s'y rapportant en accélérant le processus de promulgation des projets de loi et des conventions multilatéraux en souffrance.

Tableau # 35 : Catégorie Propriété Intellectuelle

Catégorie : Propriété intellectuelle	Institution	Signature	Ratification
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	MAE/MCI/MCC	14/07/1967	02/08/1983
Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle	MAE/MCI/MCC	02/03/1883	19/02/1958
Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	MAE/MCI/MCC	09/09/1886	11/10/1995
Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur	MAE/MCC	20/12/1996 Genève	
Convention sur la protection des artistes interprètes ou exécutants des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion	MAEE/MCC	26/01/1961 Rome	
Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes		20/12/1996	
Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle	MAE/MCI	19/03/1883 Paris	19/02/1958
Traité de coopération en matière de brevets (avec règlements)	MAE/MCI	19/06/1970 Washington DC	
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (14 avril 1891)	MAE/MCI	14/03/1891	

Protocole de Madrid relatif à l'arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques	MAE/MCI	28/06/1989	
Traité de Genève sur le droit des marques	MAE/MCI	27/10/1994	
Traité de Singapour sur le droit des marques	MAE/MCI	27/03/2006	
Résolution de la conférence diplomatique complétant le traité de Singapour sur le droit des marques	MAE/MCI	27/03/2006	
Règlement d'exécution du traité de Singapour sur le droit des marques	MAE/MCI	27/03/2006	
Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	MAE/MCI	15/06/1957	
Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels	MAE/MCI	06/11/1925 La Haye	
Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels	MAE/MCI	08/10/1968	
Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international	MAE/MCI	31/10/1958	17/01/1961
Convention internationale pour la protection des végétaux	MAE/MARNDR	06/12/1951	06/11/1970
Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Convention UPOV révisée à Genève (1972, 1978, 1991)	MAE/MARNDR	02/12/1961 Paris	

5.1.3 Transport international

Les instruments juridiques multilatéraux retenus dans cette catégorie traitent des questions relatives aux transports routier, maritime, aérien et multimodal. A part la République dominicaine, pays avec lequel les échanges commerciaux peuvent s'effectuer par voie terrestre, le transport de marchandises et de biens en provenance et à destination d'Haïti se fait par voie maritime, aérienne ou multimodale.

Au nombre des instruments juridiques composant cette catégorie figure la Convention de Rotterdam du 23 août 2009 de la sous-catégorie transport maritime relative aux contrats internationaux de transports maritimes de marchandises effectués entièrement ou partiellement par mer. Son importance tient à l'opportunité offerte à Haïti de refaire son handicap en ce qui concerne le transport multimodal terrestre, maritime, aérien. En adhérant à ce Traité, le pays pourra se doter d'un cadre unifié de réglementation permettant de renforcer l'ordre juridique interne sur la question.

A titre d'exemple, le port du Cap-Haïtien ne pouvant accueillir de porte-conteneurs de grande dimension, les exportations des produits industriels fabriqués au Parc Industriel de Caracol (PIC) sont acheminées par

voie routière en République Dominicaine où ils sont embarqués sur des transporteurs appropriés qui les conduisent à destination des USA. Il y va de soi que cette combinaison de transport est d'une importance cruciale pour le fonctionnement des entreprises du PIC, en pleine expansion, qui ne peuvent se permettre de ne pas honorer les délais de livraison des commandes des donneurs d'ordre sous peine de voir leurs contrats résiliés. D'où l'urgente nécessité d'inclure dans la législation nationale, par voie de ratification, les instruments juridiques internationaux recensés dans la catégorie Transport International afin de prémunir les entreprises opérant sur le territoire national contre d'éventuels avatars du système de transport international qui pourraient faire l'objet de litige.

Le tableau # 36 ci-après donne des indications plus détaillées sur les instruments juridiques multilatéraux sélectionnés liés au transport international dans le cadre de cette étude.

Tableau # 36 : Catégorie Transport international

Intitulé des textes	Institution	Signature	Ratification	Moniteur	
				No	Date
Catégorie : Transports et Communication					
Sous-catégorie Transport routier					
Convention relative au contrat de transport international de marchandises par la route	MAE/MTPTC	19/05/1956 Genève			
Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par la route	MAE/MTPTC	05/07/1978			
Convention sur la circulation routière	MAE/MTPTC	08/11/1988 Vienne			
Convention sur la signalisation routière	MAE/MTPTC	08/11/1988 Vienne			
Sous-catégorie Transport maritime					
Décret ratifiant pour sortir son plein et entier effet le Code International pour la Sureté des Navires (Code ISPS)	MAE/MTPTC			66	05/09/2005
Projet de décret adoptant pour produire leur plein et entier effet les dispositions de la Convention internationale relative aux contrats de transport de marchandises effectué partiellement ou entièrement par mer signée à Rotterdam le 29 septembre 2009 et qui entrera en vigueur après la vingtième ratification	MAE/MTPTC	29/09/2009			

Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance	MAE/MEF	25/08/1924 Bruxelles	-		
Convention des Nations-Unies sur le transport des marchandises par mer	MAE/MTPTC	31/03/1978 Hambourg	-		
Convention portant création de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)	MAE/MTPTC	06/03/1948			
Convention des Nations-Unies portant sur les conditions d'immatriculation des navires	MAE/MTPTC	07/02/1986	17/05/1989		
Convention sur la facilitation du trafic maritime international	MAE/MTPTC	09/04/1965 Londres	-		
Convention internationale de 1972 sur la sécurité des conteneurs	MAE/MEF	02/12/1972	-		
Sous-catégorie Transport aérien					
Convention de Montréal pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international	MAE/MTPTC	28/05/1999	-		
Accord relatif au transport aérien	MAE/MTPTC	07/12/1944 Chicago	-		
Convention relative à l'aviation civile internationale	MAE/MTPTC	07/12/1944 Chicago	25/03/1948		
Sous-catégorie Transport multimodal					
Convention des Nations-Unies de 1980 sur le transport multimodal international des marchandises	MAE/MTPTC	24/05/1980 Genève	-		
Convention des Nations-Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international	MAE/MTPTC	19/04/1991 Vienne	-		

5.1.4 Technologie de l'information et de la communication (TIC)

De nos jours, les TIC's jouent un rôle primordial dans le développement commercial tant au niveau du suivi, de la localisation, de l'accélération des échanges (de biens et de services), du contrôle douanier, du contrôle de la qualité des produits que celui du paiement des transactions internationales.

Dans cette perspective, l'adhésion d'Haïti aux quatre (4) instruments juridiques multilatéraux inventoriés et listés dans le tableau #10 ci-dessous favoriserait le développement des échanges commerciaux entre les entrepreneurs haïtiens et leurs partenaires étrangers et les protégeraient (les entrepreneurs haïtiens) contre d'éventuels problèmes qui pourraient survenir. Car, en dépit des énormes avantages offerts, les TIC's peuvent réserver bien des surprises.

Tableau #37 : TIC

Intitulés des textes	Institution	Signature	Ratification	No	Date de publication
Catégorie TIC					
Constitution et convention de l'Union Internationale des Communications (UIC)	MAE/MTPTC	22/12/1992	...		
Convention des Nations-Unies sur les communications électroniques dans les contrats commerciaux	MAE/MCI/MTPTC	23/11/2005			
Loi type de la CNUCID sur le commerce électronique	MAE/MCI/MTPTC	06/12/1996			
Loi type de la CNUCID sur les signatures électroniques	MAE/MCI/MTPTC	05/07/2001			

5.1.5 Catégorie Environnements et Cours d'eau internationaux

Dans cette catégorie est sélectionnée une seule Convention internationale, celle de New-York de 1997, signée mais non encore ratifiée par Haïti, eu égard à l'importance du fleuve Artibonite qui prend sa source en République Dominicaine, pour le développement agricole national et des opportunités existantes en termes d'irrigation et de production d'énergie hydroélectrique pour Haïti.

A cet effet, les deux pays pourraient se servir des termes de cette Convention pour conclure un accord bilatéral régissant l'exploitation commune du fleuve Artibonite (Voir Point 2.2 du secteur Agriculture et Re-commandation No 15 y afférente).

Tableau # 38 : Catégorie Cours d'eau internationaux

Intitulé des textes	Institution	Signature	Ratification	Moniteur	
Catégorie Environnements et Cours d'eau internationaux					
Catégorie Cours d'eau internationaux					
Convention de New-York de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation	MAE/MARNDR	21/05/1997			

5.1.6 Catégorie Justice/Coopération judiciaire

Parmi les sept (7) textes juridiques internationaux inventoriés dans la catégorie Justice/Coopération judiciaire, un seul a été ratifié par Haïti. Il s'agit de la « Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères ». Parmi les six autres restants non encore ratifiés, la « Convention de la Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Apostille) » devrait davantage retenir l'attention.

Cette Convention fait état des dispositions susceptibles d'éliminer les tracasseries causées par les déplacements vers des institutions publiques différentes pour accomplir les formalités administratives et fiscales indispensables à la légalisation des actes publics étrangers.

Il faudrait, en attendant sa ratification qui peut durer longtemps encore, penser à implanter un bureau avec la présence de représentants de toutes les institutions impliquées dans le processus de légalisation des actes étrangers pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

Il importe également d'attirer l'attention des instances concernées sur deux (2) Conventions internationales de cette catégorie d'une grande importance pour Haïti. Il s'agit de :

- la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 qui offre la possibilité de remplacer par une simple apostille la pratique de légalisation en chaîne des actes publics et privés qui a cours en Haïti, laquelle fait intervenir, chacune en ce qui la concerne, des institutions aussi importantes que la Direction générale des Impôts, le Parquet près le Tribunal Civil, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique et le Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes. L'adhésion éventuelle d'Haïti à cette Convention permettrait d'alléger le processus de légalisation qui se révèle un véritable calvaire pour les universitaires, les hommes de loi, les ministères publics, les fonctionnaires de l'Etat, bref les ressortissants haïtiens pour la reconnaissance de l'authenticité de leurs diplômes, actes de naissance, de mariage et autres documents dans des pays signataires.
- la Convention d'UNIDROIT du 24 juin 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés relevant de la sous-catégorie « biens culturels ». Cet instrument juridique est appelé à compléter celle de l'UNESCO de 1970 pour fournir à Haïti qui a déjà ratifié cette dernière un cadre juridique conjugué pour lutter internationalement contre le pillage, la destruction et le trafic illicite de ses biens culturels volés ou exportés.

Recommandation No 22 : Que l'Etat haïtien entreprenne de ratifier les susdites Conventions en vue d'épargner aux citoyens haïtiens de multiples déplacements en quête de l'obtention des documents officiels y relatives et de protéger les « biens culturels »

Le tableau #11 ci-après établit la liste des instruments juridiques internationaux identifiés traitant de la coopération judiciaire, dans le cadre de cette consultation :

Tableau # 39 : Catégorie Justice/Coopération judiciaire

Libellé	Institution	Date de signature	Date de ratification	Moniteur	
				No	Date
Catégorie Justice/Coopération judiciaire					
Convention de La Haye sur la possibilité de remplacer par une simple apostille la pratique de		5/10/1961			

légalisation en chaîne des actes publics et privés					
Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés relevant de la sous-catégorie « biens culturels ».		24/06/1995			
Convention de l'UNESCO de 1970		Signé	ratifié		
Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères	MAE	10/06/1958 New-york	05/12/1953		
Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international		21/06/1985			
Convention de la Haye relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale	MAE/MCI	15/11/1965			
Convention de la Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Apostille)	MAE	05/10/1961			

5.2 Les instruments juridiques régionaux et bilatéraux signés et/ou ratifiés par Haïti.

Parallèlement, Haïti a signé quatorze (14) accords régionaux et bilatéraux d'une très grande importance pour le développement du commerce, l'attraction, la promotion et la protection réciproque des investissements. De ces accords, seulement quatre (4), soit 29% sont en vigueur.. Les dix (10) restants, soit 71% environ, sont en attente de ratification.

Certains de ces accords méritent une attention tout à fait particulière de la part des instances compétentes, étant donné les opportunités de développement offertes par Haïti et les avantages qu'elle est susceptible d'en tirer. Il y a lieu de relever à titre d'exemples :

5.2.1 Traité de Chaguaramas Révisé

Le Traité de Chaguaramas révisé dont la fonction principale est de renforcer le processus de régionalisation et d'accélérer l'intégration régionale, a créé officiellement la Communauté caribéenne, communément appelée CARICOM et composée de quinze (15) pays membres, hormis Cuba et République Dominicaine. Ce sont, en majorité, de petits états insulaires dont les principaux revenus proviennent de l'exploitation du tourisme. Ils constituent un marché de 28 milliards de dollars US d'importations. Dans une perspective de reprise de la production nationale et d'amélioration de son offre exportable, Haïti pourrait tirer profit des opportunités offertes par le marché caribéen.

Haïti doit donc, accomplir les formalités légales et administratives nécessaires, notamment l'alignement de ses droits de douane sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CARICOM afin de participer pleinement à cet accord et ceci, pour deux principales raisons.

- D'une part, les marchandises et biens produits en Haïti pourront intégrer le marché de la CARICOM en exemption de droits de douane ; et
- D'autre part, pareilles dispositions favoriseraient l'implantation d'entreprises étrangères qui, ce faisant, pourraient utiliser la plateforme haïtienne pour produire et exporter leurs produits fabriqués en Haïti sur le marché régional en exonération de droits de douane.

Recommandation No 23 : Que soit initié le processus de ratification du projet d'alignement des tarifs douaniers d'Haïti sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CARICOM en vue de sa promulgation pour l'intégration commerciale du pays au reste de la Caraïbe.

5.2.2 Accord de Partenariat Economique (APE)

L'APE est un accord de libre-échange engageant les Etats du CARIFORUM (Caraïbe et République Dominicaine) avec l'Union Européenne (UE). L'APE porte sur trois grands domaines d'échanges:

- 1.-Commerce de biens;
- 2.- Commerce et investissement dans les services;
- 3.- Investissement dans des domaines autres que les services

De ce fait, l'APE offre d'énormes opportunités en termes d'attraction d'IDE.

Cependant, considérant le niveau asymétrique de développement entre l'UE et les Etats du CARIFORUM, les deux parties se sont entendues pour que l'UE ouvre complètement son marché aux Etats membres du CARIFORUM qui, eux, avaient chacun le droit d'exclure des engagements de libéralisation les produits considérés par ces Etats comme sensibles. Avant de signer l'APE en décembre 2010, Haïti a mené, pendant près d'une année, d'intenses renégociations directes avec l'UE. Ce qui a débouché sur une liste additionnelle d'exclusion.

Actuellement, l'APE est en attente de ratification au Parlement.

Recommandation No 24 : Que les Institutions publiques, privées et internationales impliquées dans le processus de mise en œuvre de l'APE organise, au profit des Parlementaires, des séances de sensibilisation et de motivation, pour les porter à mieux appréhender l'importance de cet Accord pour le développement économique du pays.

5.2.3 Autres Accords de coopération, de promotion et de protection réciproque des investissements

Tous ces accords, listés dans le tableau # 11 ci-dessous, visent le développement des échanges commerciaux, l'attraction des IDE et nationaux, l'installation de nouvelles entreprises (nationales et étrangères), le développement des chaînes de valeur, l'augmentation de la productivité nationale, l'amélioration de l'offre exportable, la création d'emplois et par conséquent, la génération de croissance économique durable. C'est pourquoi leur ratification et mise en vigueur sont cruciales pour le développement socioéconomique d'Haïti.

L'Exécutif et le Législatif, chacun en ce qui le concerne, doit nécessairement finaliser le processus de ratification et de promulgation de ces accords régionaux et bilatéraux. Ce qui constituerait un signal clair de la volonté de l'Etat haïtien d'établir des bases solides de coopération dans les domaines considérés avec les parties contractantes.

Tableau # 40 : Liste des accords régionaux et bilatéraux liés au commerce et à l'investissement signés et/ou ratifiés par Haïti

Libellé	Institution	Signature	Ratification	Moniteur	
				No	Date
Secteur Commerce et Industrie/Investissements					
Décret portant Ratification de l'Accord relatif aux garanties d'investissements entre le Royaume d'Espagne et la République d'Haïti sur la Promotion et la Protection Réciproque des Investissements	MAE/MEF			102	30/05/2014
Décret portant Ratification de l'Accord relatif aux garanties d'investissements entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République d'Haïti	MAE/MEF			109	18/06/2013
Décret portant ratification du Traité de Chaguaramas Révisé incluant la Communauté Caraïbienne, incluant le Marché et l'Economie Uniques (CARICOM/CSME)	MAE/MCI/MEF	02/10/2002			26/11/2003
Protocole d'accord économique et sur les échanges entre la CARICOM et Cuba	MAE/MCI/MEF	08/12/2008			
Projet de Décret adoptant le Tarif Extérieur Commun de la CARICOM (TEC)	MAE/MCI/MEF	En attente d'approbation/ Exécutif			
Accord de partenariat Economique (APE)	MAE/MCI/MEF	Décembre 2009	En attente de ratification/ Parlement		
Projet de loi ratifiant l'Accord de Promotion et de Protection Réciproques des Investissements entre Haïti et le Mexique (APPRI)	MAE/MCI/MEF	Signé	En attente de ratification/ Parlement		
Accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre Haïti et la République Dominicaine	MAE/MCI/MEF/ BACON				
Accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre Haïti et les Bahamas	MAE/MCI/MEF/ BACON				

Accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre Haïti et Panama	MAE/MCI/MEF/BACOF				
Accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre Haïti et la France	MAE/MCI/MEF/BACOF				
Accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre Haïti et l'Allemagne	MAE/MCI/MEF/BACOF				
Accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre Haïti et le Royaume Uni	MAE/MCI/MEF/BACOF				
Accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre Haïti et l'Espagne	MAE/MCI/MEF/BACOF				

6. Conclusion

En guise de conclusion, il importe de rappeler que la situation économique extrêmement chaotique que connaît le pays résulte de la succession de toute une série de crises sociales, politiques et économiques qui perdurent au niveau interne depuis plus d'une trentaine d'années. Cette situation qui a contribué à la destruction de presque toutes les infrastructures productives du pays, affecte considérablement l'économie haïtienne qui, jusqu'à présent, peinent à se relever. De ce fait, actuellement, Haïti importe de l'extérieur la majeure partie de ses produits de première nécessité pour la consommation locale, entraînant ainsi une dépréciation accélérée de la monnaie locale par rapport aux devises étrangères, l'aggravation du déficit de la balance commerciale, une hausse vertigineuse de ces produits auxquels la grande masse de la population ne peut accéder que très difficilement.

Pour trouver une solution à ce problème chronique auquel le pays fait face, il faudrait d'abord penser, entre autres, au relèvement de la production nationale qui ne saurait être envisagé sans la participation effective du secteur des affaires qui, pour ce faire, doit se moderniser et se redynamiser. Or, la modernisation et la redynamisation du secteur privé passe inévitablement par l'établissement d'un cadre légal propice au développement du commerce et des investissements, plus particulièrement les IDE, pour favoriser le développement d'entreprises commerciales et industrielles sur le territoire national.

Dans cette perspective, il est ardemment souhaité que les recommandations de la présente consultation servent de catalyseur à la mobilisation des parties prenantes du CIR (secteur public, secteur privé, organisations internationales etc.) qui, chacun de leur côté et en fonction de leurs compétences, prendront les dispositions urgentes et nécessaires pour l'officialisation des textes de loi en souffrance liés au commerce et à l'investissement. En outre, il faudra également poursuivre le processus de modernisation et de dynamisation de la législation haïtienne relative aux affaires et l'adapter régulièrement aux nouvelles conjonctures nationales et internationales pour qu'à moyen et/ou long terme, l'économie haïtienne puisse évoluer dans un environnement légal adéquat et attrayant pour les investisseurs/entrepreneurs.

**Tableau des instruments juridiques prioritaires liés au commerce
et à l'investissement à ratifier, promulguer et publier**

**VERS UN AGENDA LEGISLATIF AXE SUR LES QUESTIONS LIEES AU COMMERCE ET A
L'INVESTISSEMENT**

LISTE DES INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX D'INTERET POUR HAÏTI				
PROJET DE CODE, PROJET DE LOI, CODE, LOI				
NATURE	LIBELLE	INSTITUTION	STATUT	COMMENTAIRES
Projet de loi	Loi du (jour) (mois) (année) portant ré-organisation du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	En cours d'élaboration	Adaptation des structures du MCI à la nouvelle conjoncture socioéconomique nationale et mondiale pour lui permettre de mieux accomplir sa mission
Projet	Nouveau Code douanier d'Haïti	MEF/AGD	En attente de ratification	L'actualisation des tarifs douaniers haïtiens facilitera l'alignement de ces derniers sur le tarif extérieur commun (TEC) de la CARICOM
Projet de Tarif extérieur commun	Tarif extérieur commun de la CARICOM	MEF/AGD/MCI/BAC OZ	En attente de ratification	Cette disposition permettra aux produits fabriqués en Haïti d'entrer sur le marché de la CARICOM en exemption des droits de douane. Elle favorisera également l'attraction d'IDE, l'implantation d'entreprises nationales et étrangères en Haïti et, conséquemment, la création d'emplois.
Projet	Loi portant création de l'entreprise à responsabilité limitée et refonte du droit des sociétés	MCI	En attente de ratification	Développement d'entreprises, particulièrement les MPME
Projet	Révision du Code du Commerce	MCI		Actualisation et adaptation du Code du Commerce en fonction de la nouvelle conjoncture économique au profit du développement des activités commerciales.
Proposition	Cadre légal et réglementaire sur la concurrence	MCI	Stade de suggestion	Nécessité d'établir de bonnes pratiques commerciales et d'assurer la loyauté des transactions com-

				merciales et économiques au bénéfice de tous les acteurs (consommateurs et entrepreneurs)
Projet	Loi portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de l'Entrepreneuriat (ANDE)	MCI	En attente de ratification	Doter le secteur d'un organisme susceptible d'apporter aux entreprises (particulièrement les PME) un encadrement soutenu en vue de garantir leur existence dans la durée eu égard à leur rôle crucial dans la création d'emplois
Projet	Loi portant création du Centre National de la Normalisation, de Certification, de Promotion de la Qualité	MCI	En attente de ratification	Mise en œuvre des normes de qualité dans le processus de production afin d'augmenter la compétitivité des produits
Projet	Création d'un guichet unique électronique (GUE) pour la création des entreprises	MCI	Au stade de suggestion	Réduction du délai de création de Sociétés Anonymes qui passera de 90 jours à un maximum de 10 jours
Projet	Loi relative à la protection du consommateur	MCI	En attente de ratification	Protection du consommateur face aux pratiques commerciales déloyales ayant cours dans le secteur entrepreneurial en termes de qualité des produits ainsi que des prix pratiqués
Projet	Loi portant sur les coopératives financières	BRH	En cours d'élaboration	Favoriser l'accès au financement des MPME
Projet	Loi portant sur le financement agricole	MARNDR	En cours d'élaboration	Favoriser le financement des entrepreneurs agricoles
Projet	Loi sur la microfinance	BRH	En attente de ratification	Favoriser l'accès au financement des MPME
Projet	Loi sur l'insolvabilité commerciale	MCI/GTCA		
Projet	Loi portant garantie de la propriété foncière	MEF/DGI/CIAT/MJSP	En attente de ratification	Sécurisation du foncier
Projet	Loi organisant la	MEF/DGI	En attente de	Faciliter le processus

	publicité foncière		ratification	d'acquisition (du foncier)
Projet	Loi règlementant la profession de Notaire et établissant le cadre juridique de l'exercice de cette profession	MEF/DGI/MJSP	En attente de ratification	Sécurisation du foncier
Projet	Loi règlementant la profession d'Arpenteur-géomètre et établissant le cadre juridique de l'exercice de cette profession	MEF/DGI/MJSP	En attente de ratification	Sécurisation du foncier
Projet	Loi sur la Propriété Privée en Haïti	MEF/DGI	En attente de ratification	L'état a pour devoir de protéger la propriété des citoyens et citoyennes par l'actualisation et/ou l'établissement de lois relatives à cet effet
Projet	Loi accordant le droit de propriété immobilière aux étrangers et fixant les conditions nouvelles de l'exercice de ce droit	MEF/DGI/MICT/DIE		Encourager les investissements dans l'immobilier
Projet	Loi portant création et organisation de l'organe de régulation et de contrôle des assurances	MEF	En cours d'élaboration	Nécessité de doter le pays d'un système d'assurances pouvant prémunir les citoyens (nes) contre d'éventuels avatars mettant en péril leurs vies, leurs biens, leurs propriétés etc. et favoriser du même coup les investissements dans le pays
Projet	Loi sur les assurances agricoles	MEF/MARNDR	En cours d'élaboration	Une telle loi prévoyant l'implantation de compagnies nationales et/ou internationales d'assurances agricoles protégerait les agriculteurs contre d'éventuels catastrophes naturels menaçant les exploitations agricoles, Haïti étant situé dans une zone à haut risque de perturba-

				tions atmosphériques
Projet	Loi sur l'Institution, au sein du Ministère de l'Économie et des Finances, de la Direction Générale des Domaines, Partenariats et Participations	MEF	En cours d'élaboration	Cette nouvelle entité entraînera une meilleure gestion des services du foncier et le développement des PPP
Projet	Loi portant création, organisation et fonctionnement du service d'appui aux PPP	MEF	En cours d'élaboration	Les PPP favorisent l'attraction des IDE, le transfert de compétences et de technologies, la modernité du système de gestion qui sont tous de corollaires indispensables au développement du secteur entrepreneurial
Projet	Loi portant sur les brevets, dessins et modèles industriels	MCI /GTCA	A l'étude	Cette loi pourrait favoriser, entre autres, l'inventivité, le développement des technologies, l'attraction des investissements
Projet	Révision du Code des Investissements	MEF/MCI/CFI	A l'étude	Amélioration du code actuel en vue de garantir le développement des Investissements nationaux et étrangers
Projet	Création d'un Guichet unique (One stop shop) à l'intention des investisseurs	CFI	Au stade de suggestion	Cette mesure épargnerait aux investisseurs/entrepreneurs de multiples déplacements pour l'accomplissement des formalités administratives relatives aux opérations d'investissements.
Projet	Loi relative au contrôle de la qualité des denrées alimentaires	MARNDR	En cours d'élaboration	Protection du consommateur et augmentation de la compétitivité des produits
	Loi portant encadrement technique et financier des agriculteurs pour la revalorisation de l'Agriculture			Favoriser le développement de la Production agricole
Projet	Loi relative au relèvement agricole			Idem

Projet	Loi sur les exploitations agricoles			Idem
Projet	Décret créant un fonds de développement agricole		En attente de ratification	Idem
Projet	Loi protégeant l'industrie de l'élevage	MARNDR	En attente de ratification	Protection des éleveurs contre le vol du bétail et amélioration des conditions de commercialisation des produits carnés, notamment l'abattage
Projet	Loi portant Réglementation Générale des pêches et de l'aquaculture	MARNDR	En attente de ratification	Développement du secteur de la pêche (Haïti disposant de plus de 1500kms de cote) et de l'aquaculture
Projet	Inventaire et identification du nombre de têtes d'animaux sur le territoire de la République	MARNDR	En attente de ratification	Protection des éleveurs contre le vol du bétail
Projet	Proposition de création d'un Institut de la mer	MENFP/MARNDR	Au stade de suggestion	La création d'un tel centre de formation doterait le pays de cadres et techniciens compétents dédiés aux métiers de la mer dont la construction navale, la mécanique marine, la formation du personnel navigant etc.
Projet	Loi portant réforme du secteur portuaire et créant l'Autorité Nationale de Régulation du Secteur Portuaire (ANAREP)	MTPTC/APN	En attente de ratification	Régulation et modernisation du secteur portuaire eu égard à son importance dans les échanges commerciaux
Projet	Loi portant création de la Société Nationale de Gestion et d'Exploitation des Ports (SONAGEP)	MTPTC/APN	En attente de ratification	Idem
Projet	Loi sur les télécommunications	MTPTC/CONATEL	En attente de ratification	Régulation et développement du secteur des télécommunications en vue de favoriser les échanges commerciaux de biens et de services et favoriser les transactions commerciales

Projet	Loi portant sur la réforme du secteur des communications électroniques	MTPTC/CONATEL	En attente de ratification	Idem
Projet	Loi portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Télécommunications et des Nouvelles Technologies (DGTNT)	MTPTC/CONATEL	En attente de ratification	Idem
Projet	Loi portant redynamisation du Conseil National du Tourisme (CNT)	MDT		Favoriser le développement touristique à l'échelle nationale et l'attraction des IDE et nationaux
Projet	Loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Institut de formation en hôtellerie et tourisme (INFORTH)	MDT		Idem
Projet	Arrêté portant sur les zones franches touristiques	MDT/DZF		Idem
Projet	Mise en opération d'un fonds d'investissement touristique	MDT ?MEF		Idem
Projet	Refonte du plan de développement touristique	MDT		Idem
Projet	Loi portant sur la Formation Professionnelle	MENFP/INFP	En attente de ratification	Doter le pays de techniciens qualifiés en vue de contribuer à son développement socioéconomique
Projet	Décret portant rationalisation et régulation du développement et du fonctionnement de la formation technique et professionnelle comme composante du système éducatif national	MENFP/INFP	En attente de ratification	Nécessité de renforcer les capacités du pays en matière de formation technique et professionnelle en vue de le doter de techniciens qualifiés susceptibles de contribuer efficacement à son développement socioéconomique
Projet	Décret portant Organisation, fonc-	MENFP/Rectorat	En attente de	Cette disposition doterait le pays d'un Institut de

	tionnement et modernisation de l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	UEH	ratification	recherches dont l'objectif principal serait de former des chercheurs afin de « produire et de développer des connaissances scientifiques »
Projet	Décret portant Organisation, Fonctionnement et Modernisation de l'Enseignement Supérieur	MENFP/Rectorat UEH	En attente de ratification	Développement de l'enseignement supérieur
Projet	Loi portant organisation de l'Administration Centrale de l'Etat	Primature	En attente de ratification	Nécessité de doter le pays d'un système de bonne gouvernance au niveau central et territorial
Réforme du droit des sociétés commerciales pour la promotion des petites et moyennes entreprises	Société unipersonnelle	MCI / DAJ	Stade de suggestion	Cette forme juridique semble mieux adaptée que la société anonyme au contexte haïtien où il n'est généralement pas fait appel à l'épargne publique pour mobiliser des capitaux.
	Société à responsabilité limitée (SARL)	MCI/DAJ	Stade de suggestion	L'introduction de cette forme juridique permettrait de combler un vide né de son absence dans le droit commercial haïtien.
	Statut d'auto-entrepreneur ou de micro-entrepreneur	MCI/DAJ	Stade de suggestion	Ce régime simplifié de l'entreprise individuelle se prête à l'éclosion, à la croissance et au développement des artisans et des petits métiers en général pour leur permettre de passer de l'informel au formel
	Statut de la femme entrepreneure	MCI/DAJ	Stade de suggestion	Ce statut permet à cette catégorie d'investisseurs de se développer et de réaliser son potentiel

ACCORD, ARRANGEMENT, TRAITE, CONVENTION, PROTOCOLE				
Accord bilatéral	Accord haïtiano-dominicain sur l'utilisation, la conservation et la protection du fleuve Artibonite	Commission mixte haïtiano-dominicaine	Stade de suggestion	Il existe un projet de Convention du 21 mai 1997 sur les cours d'eau international. Ce texte n'est pas en vigueur, faute de son approbation par le nombre de pays escompté. Il peut être adapté aux fins d'un accord entre Haïti et la République dominicaine sur la question
Propriété Intellectuelle (Droit d'auteur)	Traité de l'OMPI du 20 décembre 1996 sur le droit d'auteur	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) / Direction des Affaires Juridiques (DAJ)	Non encore ratifié par Haïti	La ratification par Haïti de cet instrument juridique multilatéral permettra de protéger les artistes haïtiens contre le vol, la contrefaçon, le piratage, l'utilisation abusive etc. de leurs œuvres
Propriété Intellectuelle (Droits voisins)	Convention de Rome du 26 octobre 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	Idem
Propriété Intellectuelle (Droits voisins)	Convention du 29 octobre 1971 pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	Idem
Propriété Intellectuelle (Droits voisins)	Traité de l'OMPI du 20 janvier 1996 sur les interprétations, les exécutions et les phonogrammes	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	Idem

Propriété Intel- lectuelle (Brevets d'invention)	Traité du 19 juin 1970 de coopéra- tion en matière de brevets (avec rè- glements)	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	L'adhésion d'Haïti à ce Traité protégera les in- venteurs nationaux contre tout contrefaçon et l'usage abusif de leurs créations à l'échelle international
Propriété Intel- lectuelle (Brevets d'invention)	Arrangement con- cernant la classifi- cation internatio- nale des brevets	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intel- lectuelle (Brevets d'invention)	Traité de Budapest du 28 avril 1977 sur la reconnais- sance internatio- nale du dépôt des micro-organismes aux fins de la pro- cédure en matière de brevet (et son règlement)	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intel- lectuelle (Brevets d'invention)	Traité 1er janvier 2000 sur le droit des brevets	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intel- lectuelle (Marques)	Arrangement de Nice du 15 juin 1957 concernant la classification inter- nationale des pro- duits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intel- lectuelle (Marques)	Arrangement du 12 juin 1973 instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intel- lectuelle (Marques)	Protocole du 28 juin 1989 relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement des marques	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intel- lectuelle	Traité de Genève du 27 octobre	MCI / DAJ	Non encore ratifié par	

(Marques)	1994 sur le droit des marques		Haïti	
Propriété Intellectuelle (Marques)	Traité de Singapour du 28 mars 2006 sur le droit des marques	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intellectuelle (Dessins industriels)	Arrangement de la Haye du 6 novembre 1925 concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intellectuelle (Dessins industriels)	Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intellectuelle (Appellations d'origine)	Arrangement de Madrid du 14 avril 1891 concernant la répression des indications de provenance fausse et fallacieuse	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intellectuelle (Appellations d'origine)	Arrangement de Lisbonne du 31 octobre 1958 concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Propriété Intellectuelle (Obtentions végétales)	Convention internationale de Paris du 12 janvier 1961 pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV révisée à Genève en 1972, 1978, 1991)	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	
Biens culturels	Convention d'UNIDROIT du 24 juin 1995 sur les	MCI / DAJ	Non encore ratifié par Haïti	La Convention de l'Institut international pour l'unification du droit

	biens culturels volés ou illicitement exportés relevant de la sous-catégorie « biens culturels »;			privé (UNIDROIT), organisation intergouvernementale indépendante, est retenu pour compléter celle de l'UNESCO de 1970 et fournir à Haïti - qui a déjà adopté cette dernière - un cadre juridique conjugué pour lutter internationalement contre le pillage, la destruction et le trafic illégitime des biens culturels volés ou exportés
Coopération judiciaire (Apostille)	Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Apostille) de la sous-catégorie coopération judiciaire ;	DGI, MJSP, MAEC	Non encore ratifié par Haïti	Cette Convention est retenue parce qu'elle offre la possibilité de remplacer par une simple apostille la pratique de légalisation en chaîne qui a cours en Haïti faisant intervenir plusieurs institutions à la fois
Vente de marchandises	Convention de New York du 14 juin 1974 sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (CNUDCI)	MCI / MJSP / MAEC	Non encore ratifié par Haïti	Par-delà la possibilité offerte aux importateurs et exportateurs basés en Haïti de résoudre leurs litiges avec des fournisseurs ou des clients étrangers, l'adoption de cet instrument juridique s'impose dans le but de mettre Haïti au diapason de ses principaux partenaires commerciaux dont les Etats-Unis et la République dominicaine
	Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CNUDCI);	MCI / MJSP / MAEC	Non encore ratifié par Haïti	
	Protocole du 11 avril 1980 modifiant la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises	MCI / MJSP / MAEC	Non encore ratifié par Haïti	
Transit international	Convention et statut sur la liberté de	Administration Générale des douanes	Non encore ratifié par	L'adoption de cette Convention par Haïti

	transit (20 avril 1921)	(AGD)	Haïti	pourra offrir un cadre juridique pour améliorer les conditions de sécurité des marchandises qui transitent par la République dominicaine
Admission temporaire	Convention douanière du 26 juin 1990 relative à l'admission temporaire	AGD	Non encore ratifié par Haïti	L'adoption de cette Convention devrait contribuer à faciliter la coopération entre Haïti et ses partenaires commerciaux l'ayant ratifiée
Transport multimodal (routier + maritime)	La Convention de Rotterdam du 23 septembre 2009 est choisie parce qu'elle offre à Haïti l'opportunité de refaire son handicap sur le plan de ce type de transport ;	AGD	Non encore ratifié par Haïti	Ce type de transport international se pratique entre Haïti et la République dominicaine mais n'est pas réglementé. Son adoption par Haïti pourra lui permettre de combler ce déficit, tout en se dotant d'un cadre unifié de réglementation pour renforcer l'ordre juridique interne sur la question.
Coopération douanière	Convention internationale du 9 juin 1977 d'assistance mutuelle administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières	AGD / Commission mixte haïtiano-dominicaine	Non encore ratifié par Haïti	Haïti a intérêt à les adopter dans le cas où la République dominicaine les a ratifiées. En cas de non-ratification par la République, ces textes peuvent être mis à profit pour établir un cadre pour la coopération avec celle-ci dans le domaine douanier.
Coopération douanière	Convention internationale du 27 juin 2003 d'assistance mutuelle en matière douanière	AGD / Commission mixte haïtiano-dominicaine	Non encore ratifié par Haïti	
Coopération douanière	Convention du 26 juin 1990 sur l'admission temporaire	AGD	Non encore ratifié par Haïti	Cet instrument juridique présente l'avantage de reprendre non seulement les dispositions de toute la panoplie de conventions de New York, de Bruxelles et de Genève mais aussi de regrouper dans un document

				unique des produits et matériels faisant jusqu'alors l'objet de traités spécifiques.
Transport international routier	Convention relative au contrat de transport international de marchandises par la route	MAE/MTPTC	19/05/1956 Genève	Cette Convention protégera les entrepreneurs contre tout dommage et perte éventuels de leurs marchandises durant le transport
	Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par la route	MAE/MTPTC	05/07/1978	Idem
Transport international maritime	Convention des Nations-Unies sur le transport des marchandises par mer	MAE/MTPTC	31/03/1978 Hambourg	Idem
	Convention portant création de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)	MAE/MTPTC	06/03/1948	
	Convention sur la facilitation du trafic maritime international	MAE/MTPTC	09/04/1965 Londres	
	Convention internationale de 1972 sur la sécurité des conteneurs	MAE/MEF	02/12/1972	
TIC	Convention des Nations-Unies sur les communications électroniques dans les contrats commerciaux	MAE/MCI/MTPTC	23/11/2005	L'adhésion d'Haïti à cette Convention favorisera les échanges entre les entrepreneurs haïtiens et leurs partenaires internationaux, facilitera les transactions commerciales, et augmentera la compétitivité du pays
	Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique	MAE/MCI/MTPTC	06/12/1996	Idem

	Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques	MAE/MCI/MTPTC	05/07/2001	Idem
Coopération judiciaire	Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international	MAE/MCI/MJSP	21/06/1985	En cas de litige, cette Convention permettra de défendre les intérêts des entrepreneurs nationaux.
	Convention de la Haye relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extra-judiciaires en matière civile et commerciale	MAE/MCI	15/11/1965	
	Convention de la Haye supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Apostille)	MAE	05/10/1961	
	Protocole d'accord économique et sur les échanges entre la CARICOM et Cuba	MAE/MCI/MEF	08/12/2008	Développement des échanges commerciaux entre Haïti et Cuba en exemption de droits de douane
	Accord de partenariat Economique (APE)	MAE/MCI/MEF	Décembre 2009	Développement des échanges entre Haïti et les pays de l'UE ; Attraction d'IDE et développement d'entreprises nationales et étrangères ; création d'emplois
	Projet de loi ratifiant l'Accord de Promotion et de Protection Réciproques des Investissements entre Haïti et le Mexique (APPRI)	MAE/MCI/MEF	Signé	Attraction d'IDE ; Développement d'entreprises ; création d'emplois
	Accord de promotion et de protection réciproque des	MAE/MCI/MEF/BACOF		Idem

	investissements entre Haïti et la République Domi- nicaine			
	Accord de promo- tion et de protec- tion réciproque des investissements entre Haïti et les Bahamas	MAE/MCI/MEF/BACOF		Idem
	Accord de promo- tion et de protec- tion réciproque des investissements entre Haïti et Pa- nama	MAE/MCI/MEF/BACOF		Idem
	Accord de promo- tion et de protec- tion réciproque des investissements entre Haïti et la France	MAE/MCI/MEF/BACOF	Signé	Idem
	Accord de promo- tion et de protec- tion réciproque des investissements entre Haïti et l'Allemagne	MAE/MCI/MEF/BACOF	Signé	Idem
	Accord de promo- tion et de protec- tion réciproque des investissements entre Haïti et le Royaume Uni	MAE/MCI/MEF/BACOF	Signé	Idem
	Accord de promo- tion et de protec- tion réciproque des investissements entre Haïti et l'Espagne	MAE/MCI/MEF/BACOF	Signé	Idem



1. Contexte et antécédents

Le cadre intégré renforcé (CIR), programme multi-donateur d'assistance technique liée au commerce lancé en 1997 en faveur des pays les moins avancés (PMA), est, depuis janvier 2016, dans sa deuxième phase au nouveau mondial. Cette nouvelle étape, placée sous le double signe de l'inclusion et de la durabilité, n'a pu débuter qu'en août 2017 pour Haïti qui a pris du retard au démarrage et pendant la mise en œuvre en cours. Centrée au départ sur les projets du plan intersectoriel et interactif à moyen terme (PIMT), la stratégie de mise en œuvre s'inscrit désormais dans une démarche globale d'inclusion et d'intégration à la fois: (i) des acteurs publics et privés œuvrant dans le commerce au sens large (développement et promotion de chaînes de valeurs et commercialisation), et (ii) des aspects, mesures et initiatives relevant de ce domaine, incluant le cadre réglementaire, fiscal, tarifaire et non-tarifaire, les accords commerciaux, etc. Ce changement de cap n'a rien changé du processus de mise en œuvre qui reste en harmonie avec la vocation du CIR, tout en étant appelé à favoriser une reconnaissance élargie du projet par l'ensemble des acteurs du dispositif institutionnel relatif au commerce et à l'investissement en Haïti.

La nouvelle stratégie de mise en œuvre s'articule autour de produits susceptibles de susciter, de par leur pertinence, l'intérêt de toutes les parties prenantes de l'aide pour le commerce (APC) en Haïti. L'un des produits phares est une revue diagnostique évolutive et intégrée du commerce et de l'investissement (RDEICI), ayant valeur de document de référence et pour vocation de servir d'outil de support au dialogue et à la concertation sur l'intégration du commerce. Il implique comme sous-produit l'inventaire en question. Celui-ci a pour objectif de s'enquérir du statut des instruments juridiques nationaux (arrêtés, décrets, décrets lois, lois, règlements et mesures administratives ou autres) et internationaux (accords, traités ou conventions) intéressant le commerce au sens large (*i. e. mettant en relief la relation production - vente*) et l'investissement dont l'IDE en Haïti, à savoir s'ils sont déjà votés, ratifiés, adoptés ou en instance d'approbation par les instances compétentes (Parlement, Gouvernement, Ministères ou autres organismes publics). L'idée sous-jacente consiste à :

- i) faire la synthèse des inventaires nationaux et internationaux regardant les questions de commerce et d'investissement et les compléter, au besoin ;
- ii) s'informer sur les mesures concrètes introduites, en progression ou en attente ; et
- iii) compiler les résultats et en dresser un répertoire, classifiant les instruments juridiques nationaux et internationaux par objet, secteur d'activité, institution, statut, avec des commentaires.

La finalité est de créer à l'intention des parties prenantes la matière qu'il leur faut pour se concerter, lors des forums à tenir annuellement, à propos des facteurs sur lesquels il convient d'agir pour améliorer la législation et autres mesures ou règlements, ayant trait au commerce et à l'investissement, en général, l'investissement direct étranger (IDE), en particulier.

2. Objectifs de la mission

2.1 Objectif général

Il s'agit de recruter une équipe complémentaire de personnes-ressources qui connaissent bien les rouages du Parlement et de l'Administration publique en Haïti et qui a une longue habitude de travail avec le secteur privé pour aider le MCI à faire une synthèse et à compléter les inventaires existants d'instruments juridiques nationaux et internationaux se rapportant au commerce au sens large et à l'investissement dont l'IDE.

Etant donné qu'il est difficile de trouver toutes ces caractéristiques réunies dans une seule et même personne, il reste loisible d'en constituer le profil recherché à partir d'une combinaison de personnes-ressources tirées sur le volet.

2.2 Objectifs spécifiques

Il incombe aux membres de l'équipe ainsi recrutés de :

- i) faire une synthèse et de compléter les inventaires d'instruments juridiques nationaux et internationaux disponibles ; et
- ii) préparer un répertoire les répartissant par objet, secteur d'activité, institution concernée, statut, aux fins de la revue qui sera au centre des forums à tenir annuellement en soutien au dialogue et à la concertation sur les questions de commerce et d'investissement.

3. Méthodologie

Celle-ci fondera d'abord sur les renseignements généraux fournis dans les TDR avant d'être finalisée lors des rencontres avec le Point focal et l'équipe technique de la Cellule CIR du MCI. Les personnes-ressources recrutées devront, outre une bonne compréhension de leur mandat, disposer d'information pouvant leur permettre d'intervenir efficacement sur le terrain. Elles auront à préparer et à présenter, sur la base des TdRs de l'intervention, une note conceptuelle couplée d'un plan de travail, prévoyant, entre autres, les tâches suivantes :

- rencontrer le Point focal et l'équipe technique de la Cellule CIR du MCI pour échanger avec eux sur sa compréhension de la mission ;
- consulter d'autres parties prenantes dont des membres du réseau intersectoriel et interactif de mise en œuvre (RIMO) du CIR pour échanger avec eux et recueillir leurs vues sur l'objet du mandat, d'une part, s'informer sur l'arsenal juridique de leurs institutions respectives, en termes de législation, de règlements ou de mesures administratives en vigueur ou en perspective ;
- lire la documentation existante, notamment les législations nationales et les instruments juridiques internationaux (accords, traités ou conventions) liés au commerce et à l'investissement ;
- inventorier et compiler des textes juridiques et réglementaires nationaux, des instruments juridiques régionaux et internationaux ;
- procéder à l'analyse succincte des textes collectés à l'effet de pouvoir les classer par objet, secteur d'activité, institution concernée ;
- présenter un rapport préliminaire, incorporant un répertoire de ces textes lors d'un atelier de restitution avec la participation des représentants des institutions des secteurs concernés pour recueillir leurs commentaires ;
- élaborer la version finale du rapport de mission en y intégrant les commentaires de ces derniers.

4. Livrables

Sont à livrer :

- la note conceptuelle de l'inventaire (incorporant la méthodologie, le plan de travail, le budget et le calendrier d'exécution) ;
- un rapport préliminaire d'étude, présentant :
 - o les secteurs et les institutions cibles ;
 - o un état des lieux complet et actualisé des instruments juridiques nationaux et internationaux, intéressant le commerce et l'investissement dont l'IDE ;
 - o un répertoire de ces textes par objet, secteur, institution concernée, statut (à savoir s'ils sont signés, adoptés, ratifiés, votés, en instance de vote, au stade de projet, etc. ;

- la restitution du rapport préliminaire aux autres parties prenantes en vue de recueillir leurs commentaires ;
- un rapport final, incorporant les commentaires des parties prenantes.

5. Durée de la consultation

La durée totale de la mission est de 15 jours de travail, lesquels pourront s'étaler sur une période de quarante jours maximum, à courir de la date de signature du projet de contrat de service par les parties contractantes. En étroite concertation avec l'équipe technique de la Cellule CIR du MCI, les personnes-ressources recrutées aux fins de ce mandat organiseront leur travail selon un programme approprié, leur permettant de consulter les parties concernées.

6. Profil des personnes-ressources

6.1 Formation

- o Détenteur d'un diplôme universitaire et ayant des connaissances de terrain des instruments nationaux et internationaux en matière de commerce au sens large et d'investissement dont l'IDE.

6.2 Expérience professionnelle

- o Etre rompu aux rouages du Parlement et de l'Administration publique d'Haïti (10 ans d'expérience) ;
- o Avoir une expérience de travail d'au moins 5 années avec des organisations du secteur privé ;
- o Démontrer une connaissance approfondie des questions qui font l'objet de cette consultation.

7. Expertise spécifique

Une bonne connaissance du cadre juridique et réglementaire du commerce et de l'investissement en Haïti.

7.1 Autres qualifications

- o Forte capacité d'analyse et de synthèse ;
- o Grande aisance de communication en français ;
- o Bonne capacité de rédaction en français.

7.2 Atouts

- o Avoir déjà réalisé des consultations similaires.

8. Dossier de l'offre

- Une note conceptuelle, incluant une méthodologie, un plan de travail, un budget (offre financier), un calendrier d'exécution ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé, actualisé et signé, à assortir des diplômes, attestations et autres références utiles.

9. Lieu et durée d'exécution

- Lieu : Port-au-Prince (Haïti) ;
- Durée de la mission : quinze (15) hommes/jours pour une durée totale de quarante (40) jours au maximum, suivant un plan de travail et un calendrier d'exécution articulés autour des activités ci-après :

- ✓ préparation de la note conceptuelle de la mission ;
- ✓ échanges avec le MCI (Point focal) et l'équipe technique de la Cellule CIR du MCI sur la note conceptuelle et ses composantes (méthodologie, plan de travail, budget, calendrier d'exécution, etc.) dans le but de bien clarifier le cadre de son intervention et de collecter toute la documentation pertinente ;
- ✓ consultations auprès des autres parties prenantes, incluant des membres du réseau intersectoriel et interactif de mise en œuvre (RIMO) pour s'enquérir de leurs arsenaux juridiques respectifs et collecter des informations sur les projets de législation et leurs statuts ;
- ✓ prise de connaissance de la documentation disponible sur l'objet de la mission ;
- ✓ visites au Parlement et auprès de structures administratives cibles aux fins de collecte d'information (MCI, CFI, DZF, MEF, etc.) depuis 2011 ;
- ✓ site de LegaCarta du Centre du commerce international (CCI) pour s'enquérir des nouvelles conventions sur le commerce et l'investissement ;
- ✓ rédaction du rapport préliminaire de synthèse et de complémentarité des inventaires existants ;
- ✓ restitution du rapport préliminaire aux parties prenantes (COMCIR, Point focal, Cellule CIR du MCI) ;
- ✓ révision du rapport préliminaire à la lumière des commentaires formulés par les représentants des parties prenantes ;
- ✓ livraison du rapport final de l'étude.

10. Langue de travail

La langue de travail est le français.

11. Modalités de recrutement

Le recrutement se fera par attribution directe du marché à l'équipe de personnes-ressources, sur la base des résultats de vérification, dûment documentés, de la pertinence de l'offre technique par rapport au TdRs et de l'adéquation de la proposition financière en regard au montant budgétisé.

L'offre technique devra contenir des éléments permettant d'apprécier :

- la compréhension du mandat ;
- l'approche méthodologique qui sera utilisée dans le cadre du mandat ;
- le plan de travail et le calendrier d'exécution, prenant en compte le temps imparti à chaque activité ou groupe d'activités ;
- les expériences pertinentes des personnes-ressources en relation avec le mandat ;

Pour sa part, l'offre financière devra fournir le maximum d'information pour permettre de comprendre et d'évaluer financièrement la proposition.

12. Disposition en matière de gestion

La consultation se fera, sous les auspices du Point Focal et la coordination de la Cellule CIR du MCI, en toute conformité avec les lignes directrices du CIR et la réglementation nationale en matière de passation de marchés.

D'une manière générale, la Cellule CIR du MCI a pour responsabilité de gérer le processus de réalisation de la mission et de veiller, sous l'autorité du Point Focal, au respect des termes de référence.

13. Code de conduite et déontologie

Les personnes-ressources recrutées pour cette mission devront se conformer aux normes d'éthique en matière de conflit d'intérêt, de transparence et de confidentialité. Il leur faudra signer avec le Point focal (niveau Ministre) un contrat qui établira les droits et obligations des deux parties ainsi que leurs responsabilités en matière notamment de bonne conduite et les sanctions à encourir éventuellement en cas de manquements aux règles convenues.

ANNEXE II

Documents à disposition :

- Recueil du Cadre intégré renforcé ;
- Lignes directrices proposées pour la durabilité des interventions du Cadre intégré renforcé (CIR) au niveau des pays ;



Compte Rendu de la séance de travail sur la restitution du rapport de synthèse et de complémentation des inventaires des instruments juridiques nationaux et internationaux

6 Octobre 2020

ACTIVITES / INTERVENANTS	PERSONNE – RESSOURCE / POINTS ABORDÉS
1- Enregistrement des Participants	La séance de restitution du rapport de synthèse et de complémentation des inventaires des instruments juridiques nationaux et internationaux a eu lieu le 6 octobre 2020 et a réuni 34 participants au total
2- Phase d'ouverture : □ Propos d'ouverture de la réunion par le Coordonnateur de la cellule technique du CIR, Monsieur Madsen GACHETTE  □ Propos de bienvenue du Directeur Général du MCI et Point Focal du CIR, Mr Daniel DENIS 	Le Mardi 6 octobre 2020 s'est tenu à la salle de conférence du MCI, de 10H00 am à 12H00 pm, un atelier de travail portant sur la restitution du rapport de synthèse et de complémentation des inventaires des instruments juridiques nationaux et internationaux. Monsieur Madsen GACHETTE, Chargé de programme et du secteur privé, a ouvert la séance. Il a, tout d'abord, salué l'assistance, ensuite rappelé les circonstances difficiles qui ont marqué l'exécution de ce contrat de service entre le Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI) et les deux consultants, notamment les problèmes de santé dûment documentés de l'un des consultants et l'effet combiné des troubles sociopolitiques ayant sévi en juillet 2018 et qui se sont poursuivis depuis sur fond de grève des employés du MCI et de la pandémie du coronavirus qui s'en est suivie. Autant de conditions ayant expliqué le dépassement du délai initialement prévu pour la livraison de ce rapport de mission attendu six (6) semaines déjà après le démarrage de cette activité. Il a conclu son introduction en rappelant que le but de la séance était de recueillir les commentaires et recommandations des parties prenantes pour la finalisation du document. Suite à son intervention, Monsieur GACHETTE a invité le Directeur Général du Ministère du MCI, Monsieur Daniel DENIS, à placer ses propos de circonstance. Le Directeur Général du MCI a exprimé le plaisir que cela lui faisait d'accueillir les participants à cette séance de travail sur la restitution du rapport de mission. Il a rappelé brièvement le cadre de l'intervention du jour qu'il a associé avec le projet « Appui à la mise en œuvre du CIR en Haïti ». Ce projet, a-t-il souligné, est parvenu à terme depuis décembre 2019, mais reste d'actualité pour la poursuite sur le reliquat budgétaire de certaines activités restées pendantes dont la revue diagnostique et intégrée du commerce et de l'investissement, la synthèse et la complémentation des inventaires desdits instruments juridiques, pour ne citer que ces deux-là. Monsieur Denis a justifié l'idée d'une synthèse par le besoin de rassembler et de compléter des inventaires éparés d'instruments juridiques nationaux et internationaux par objet, secteur d'activité, institution et statut dans un document unique pour en faire ensuite le suivi diagnostique et

	évolutif à l'effet d'identifier, d'une part, de nouvelles conventions à faire signer ou adopter et, d'autre part, des lois, mesures et règlements à refondre, à élaborer ou à établir en vue de l'optimisation de l'encadrement juridique des investissements et du commerce. Il a situé la restitution de ce rapport consolidé d'inventaires dans le cadre des efforts de renforcement des capacités du MCI à faciliter l'investissement et le commerce au sens large, tout en faisant remarquer qu'il ne s'agit pas d'une fin en soi mais du point de départ d'un processus devant conduire vers un agenda législatif à l'intention de la prochaine législature. Il a mis l'accent sur la transversalité du commerce en faisant valoir qu'il faut pour l'aboutissement de ce processus la participation non seulement des structures concernées du MCI mais aussi de celles des autres institutions intéressées par les questions de commerce et d'investissement, en l'occurrence le MEF, l'AGD, le CFI, etc. Pour finir, Monsieur Daniel Denis a félicité les deux consultants pour le travail accompli en les encourageant à prendre en compte les apports de cette réunion au document final. Parallèlement, il a remercié les participants venus de diverses horizons en les appelant à nourrir le débat pour créer les conditions propices au financement des investissements dans les filières de production et d'exportation.
3- Présentation des résultats de l'inventaire des instruments juridiques nationaux et internationaux liés au commerce et à l'investissement dont l'investissement direct étranger (IDE) 	Suite aux salutations d'usage, Monsieur Ghisler DUGAS, l'un des consultants, a fait la présentation du rapport de mission. Dans son exposé, il a placé l'intervention dans son contexte historique tout en la justifiant. Il a enchaîné avec : a) l'objectif principal qui est de créer à l'intention des parties prenantes la matière qu'il leur faut pour se concerter, lors de forums annuels, sur les facteurs à considérer pour améliorer l'encadrement juridique du commerce et de l'investissement dont l'investissement direct étranger (IDE) ; et b) les objectifs spécifiques consistant à : (i) rendre disponible un document actualisé susceptible d'orienter les actions visant à l'adoption de mesures appropriées pour l'actualisation de la législation haïtienne en la matière, (ii) favoriser une reconnaissance élargie du projet par l'ensemble des acteurs du dispositif institutionnel, (iii) s'enquérir du statut des instruments juridiques nationaux et internationaux intéressant le commerce au sens large. Monsieur Dugas a ensuite présenté la méthodologie de travail ainsi structurée : (i) collecte d'informations, (ii) subdivision en deux groupes des instruments juridiques inventoriés, (iii) classement éventuel par secteurs, sous-secteurs, catégo-



ries et sous-catégories des textes inventoriés dans chaque groupe, (iv) traitement/analyse des textes inventoriés, et (v) recommandations.

Consécutivement à la présentation de la méthodologie, il a abordé la première partie du rapport de mission centrée sur les instruments juridiques nationaux, règlements et mesures administratives liés au commerce et à l'investissement. Monsieur Dugas a dénombré un total de deux-cent trente-huit (238) instruments juridiques nationaux liés au Commerce et à l'Investissement ainsi distribués selon leur nature : (i) cent-vingt (120) textes de lois et décrets en vigueur, (ii) trente-trois (33) projets et avant-projets de lois en attente d'approbation, (iii) cinquante-sept (57) mesures administratives, et (iv) vingt-huit (28) propositions de textes de loi.

Il en a présenté le classement par secteurs cibles (six au total) et par catégorie et sous-catégorie comme suit :

- (1) Commerce et industrie : regroupant les catégories - commerce, industrie et investissement ;
- (2) Agriculture : reposant sur les catégories - développement agricole et production animale ;
- (3) Travaux publics, transports et communication axés sur des catégories, tels que : construction, transport, technologie de l'information et de la communication (TIC), énergie ;
- (4) Tourisme (non catégorisé) ;
- (5) Secteur social basé sur les catégories - affaires sociales et travail, éducation et formation professionnelle, santé publique et population et culture ; et
- (6) Secteur politique tourné vers des catégories, tels que gouvernance, marchés publics, justice, émigration et immigration.

Monsieur LAGUERRE, l'autre consultant, a interrompu Monsieur DUGAS dans son intervention pour faire le point entre **transmission** et **dépôt** d'un texte législatif. La transmission, a-t-il précisé, est l'envoi dudit texte que reçoit le Président de la Chambre des Députés ou du Sénat à son bureau. Tandis que le dépôt est une invitation faite à un Ministre du gouvernement par l'une des deux branches du Parlement à venir défendre son texte de loi lors d'une séance plénière. Du point de vue du consultant, la transmission au Parlement d'un texte de loi n'en garantit nullement le dépôt. Le mieux, a-t-il conseillé, c'est de continuer à faire le suivi et le plaidoyer du texte jusqu'à son dépôt en séance plénière.

Monsieur DUGAS a fait état des dix-neuf (19) recommandations qui ont été formulées dans la première partie dont R1 à R13 pour le secteur Commerce et industrie, R14 pour

	l'Agriculture et R15 à R19 pour le secteur Travaux publics, transport et communication. Il a fait la part entre les recommandations R1 et R2 qui concernent l'ensemble des secteurs et R3 à R19 qui sont d'ordre spécifique. Monsieur Dugas a ensuite abordé la deuxième partie de son exposé concernant les instruments juridiques multilatéraux, régionaux et bilatéraux liés au commerce et à l'investissement. Concernant les instruments juridiques multilatéraux liés au commerce et à l'investissement, il a identifié soixante-dix-neuf (79) dont 19 sont déjà ratifiés et 60 en attente de ratification ou d'adoption. L'intervenant a fait part de leur répartition par catégorie cible, ainsi définie : (a) Développement commercial/Echanges commerciaux (29) ; (b) Propriété Intellectuelle (20) ; (c) Transport international (17) ; (d) TIC (4) ; (e) Environnements et Cours internationaux (1) ; (f) Justice/Coopération judiciaire (7) Pour ce qu'il est des instruments juridiques régionaux et bilatéraux, il a dit avoir répertorié 14 instruments juridiques traitant des échanges commerciaux, de l'attraction, de la promotion et de la protection réciproque des investissements au niveau régional et/ou bilatéral. Quatre (4) d'entre eux sont déjà ratifiés et promulgués par les autorités haïtiennes et 8 en instance de ratification ou d'adoption, a-t-il fait savoir. Le renouvellement des lois Hope/Help relevant de décisions unilatérales des Etats-Unis d'Amérique nécessite pour toute approbation de la part des Autorités haïtiennes que de les faire promulguer, a-t-il confié, Il a présenté les recommandations qui sont consignées dans la deuxième partie du rapport de mission qui courent de R20 à R24, plus spécifiquement R20, R21 et R22 pour les instruments juridiques multilatéraux, tandis que R23 et R24 pour les instruments juridiques bilatéraux et régionaux. Monsieur DUGAS a souligné l'importance des instruments juridiques (nationaux, multilatéraux, régionaux et bilatéraux) inventoriés pour le développement socioéconomique du pays. Il a appelé à leur ratification, promulgation et mise en vigueur, tout en les assortissant de mesures incitatives qui puissent permettre de : (i) améliorer le climat des affaires, (ii) attirer des investissements nationaux et étrangers, créer des entreprises, (iii) accroître la production nationale et les exportations, (iv) générer des emplois productifs. Autant de conditions qui sont susceptibles de créer des richesses et de favoriser la relance de l'économie et l'amélioration des con-
--	---

	ditions d'existence de la population haïtienne, a-t-il conclu.
4- Remarques du Directeur Général, Daniel DENIS :	• Par rapport au tourisme comme facteur de développement : Monsieur DENIS a fait savoir que si Haïti avait pris des décisions stratégiques en matière de développement d'infrastructures de base dans des zones prioritaires, comme l'Ile de la Tortue, l'Ile à Vache, le Môle Saint-Nicolas, le pôle Nord, etc., le pays serait à l'heure actuelle, une destination sanitaire sûre, très privilégiée, pour le Canada, l'Europe et les Etats-Unis. Il a pensé qu'il était important de chercher à développer des clusters. • Il a dit qu'il était nécessaire d'établir la cohérence des instruments juridiques comme outils indispensables au développement des investissements et de faire en sorte que ceux développés par les autres institutions soient complémentaires avec les instruments légaux. • Il a pensé qu'il serait important d'établir une matrice de corrélation des lois qui peuvent être en périphérie et celles spécifiques à l'investissement, afin d'avoir une image claire et comprendre la dynamique. • Monsieur DENIS a avancé que le commerce électronique et les services à distance étaient devenus un impératif et qu'il fallait, par conséquent, développer des éléments qui sont importants pour le commerce et l'investissement. • En réaction à l'intervention de Monsieur DENIS, Monsieur DUGAS a informé que trois lois étaient déjà votées sur le commerce électronique et qu'en outre il y avait trois instruments juridiques dont une convention et deux lois-types non-ratifiés par Haïti.
5- Intervention de Monsieur Phito BLE-MUR	La présentation des consultants a suscité un débat très animé entre les participants. Le Représentant du MARNDP, Monsieur Phito BLE-MUR, a, dans un premier temps, questionné la pertinence et la cohérence de l'inventaire des instruments juridiques qui a été réalisé. Il pense que ces instruments sont des moyens et non des objectifs. Dans un second temps, il a exprimé son inquiétude par rapport aux organismes, comme la Banque Mondiale, qui n'inspirent pas trop de confiance au secteur agricole. Monsieur BLE-MUR a pris en exemple les paysans de l'Artibonite qui ont été les grandes victimes de la libéralisation économique prônée par cette agence multilatérale. Il a rappelé que peu après l'entrée en vigueur de cette mesure en 1995, ces derniers se sont vus appauvrir. Aussi croit-il qu'il est important de chercher à savoir dans quelle mesure les instruments internationaux peuvent permettre d'y appor-

	ter des corrections nécessaires, étant donné leur préséance sur l'ordre juridique national.
6- Observations de Monsieur Henri Robert SEVERE, Coordonnateur de la Cellule CIR du MCI	Les observations de l'équipe technique du CIR portent à la fois sur la forme et le fond - mais davantage sur le fond que sur la forme pour laquelle l'intervenant s'est contenté de souligner que le rapport de mission reste très perfectible et qu'il peut, par conséquent, être amélioré. Il a parlé de la nécessité de mieux structurer et de baliser le document pour le rendre plus claire et, du coup, en faciliter la lecture. Ses remarques sur le fond sont formulées à la lumière des livrables définis dans les termes de référence. Les remarques formulées sur le fonds se veulent pour référence les livrables qui sont au nombre de quatre : (1) la note conceptuelle, (2) le rapport préliminaire d'étude, (3) la restitution du rapport préliminaire pour recueillir leurs commentaires des parties prenantes, et (4) le rapport final, incluant les commentaires des parties prenantes. Il a expliqué le bienfondé de l'idée de synthèse qui est de compiler, dans un premier temps, lesdits instruments dans un document unique, ensuite d'isoler ceux d'intérêt pour le pays à faire élaborer, promulguer, ratifier ou adopter, éventuellement. En passant en revue ce qui a été fait depuis, Monsieur SEVERE a retenu la présentation de la note conceptuelle, la formulation par l'équipe technique du CIR d'avis et de commentaires et leur prise en compte par les deux consultants. C'est ce qui a fait avancer le processus qui est aujourd'hui à sa deuxième station avec la présentation d'un rapport préliminaire d'étude, a-t-il pris soin de souligner. Monsieur SEVERE a présenté le document dans sa double structure ainsi répartie : 1. instruments juridiques nationaux, règlements et mesures administratives liés au commerce et à l'investissement ; et 2. instruments juridiques internationaux (Accords, traités ou conventions) liés au commerce et à l'investissement distribué en un double volet : ○ instruments juridiques multilatéraux signés et/ou ratifiés par Haïti ; ○ instruments juridiques régionaux et bilatéraux signés et/ou ratifiés par Haïti. Il en a présenté le contenu, en termes de lois, de mesures et de règlements administratifs ; d'accords, de traités ou de conventions liés au commerce et à l'investissement, tels que répartis avec leurs statuts respectifs par secteur, catégorie et sous-catégorie. D'autre part, M. SEVERE a souligné que le rapport d'étude n'était pas une fin en soi mais qu'il marquait

	un premier vers un agenda législatif. L'atteinte de cet objectif suppose, a-t-il dit, une synthèse des instruments juridiques et, compte tenu des contraintes existantes, un ordre de priorité de ceux à formuler, à ratifier ou à adopter pour l'amélioration de l'encadrement juridique du commerce et de l'investissement en Haïti. M. SEVERE a parlé des 24 recommandations en soulignant que très peu d'entre elles (8 au total) étaient cadrées contre la grande majorité (soit 16) qui se sont révélées, après décantation, peu cadrées (3) et hors cadre (13). Il a illustré cette affirmation en faisant référence au football et en recadrant la recommandation # 17 pour rester dans le vif du sujet. M. SEVERE s'est fait l'écho des consultants qui ont appelé à légiférer, à ratifier ou à adopter des accords ou conventions sur des questions aussi pertinentes que : la sécurité foncière, le Code douanier, le fleuve Artibonite, les droits de propriété intellectuelle, les biens culturels, l'arbitrage commercial international, la facilitation de la légalisation des actes publics étrangers pour la reconnaissance de l'authenticité des diplômes, actes de naissance, de mariage et autres documents dans des pays signataires. Il a suggéré d'y ajouter d'autres aspects tout aussi importants comme la vente internationale de marchandises, l'admission temporaire, la liberté de transit, le transport routier, le transport multimodal (routier + maritime), la coopération douanière, la réforme du droit des sociétés commerciales pour la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) à travers notamment : ✓ la société unipersonnelle plus adaptée au contexte haïtien que la forme juridique dite anonyme ; ✓ la société à responsabilité limitée présentement absente de l'ordre juridique interne ; ✓ le statut de l'auto-entrepreneur appelé à faciliter l'éclosion et la croissance des artisans et des petits métiers en général et à leur permettre de passer de l'informel au formel ; et ✓ le statut de la femme entrepreneure. La refonte de la loi organique du MCI, aujourd'hui en désuétude, est, entre autres points, que Monsieur SEVERE a recommandé de considérer pour compléter cette liste qui n'est guère exhaustive.
7- Echanges entre les participants et les consultants, incluant l'équipe de la Cellule CIR, sous forme de questions-réponses	La représentante du Ministère de la Planification, Madame Thomas s'est interrogée sur divers points à la fois, notamment : • le système du « BlockChain », en termes de commerce électronique, pour s'enquérir de la meilleure manière pour l'état haïtien de s'y prendre pour se l'approprier et

	en prendre le contrôle ; • les moyens et types d'incitatifs à utiliser par l'Etat haïtien pour encourager les entreprises à intégrer éventuellement ce système et parallèlement à se faire enregistrer au Ministère du Commerce, afin d'éviter à ce dernier de perdre des ressources ; • En ce qui concerne les programmes de financement, elle s'est demandée s'il faut maintenir les méthodes en place qui sont infructueuses ou chercher à identifier ce qui n'a pas marché avec ces derniers afin de leur donner une autre orientation • Elle a également fait remarquer que les entrepreneurs étaient prêts à payer des taux exorbitants pour avoir accès au crédit, peu importe l'institution qui accordait ce crédit. • A propos de la onzième recommandation qui traite du manque de qualification des techniciens dans le secteur du textile en Haïti, elle a suggéré aux autorités haïtiennes de suivre le modèle de Singapour qui a adopté la méthode MPH (Méritocratie, Pragmatisme, Honnêteté), qui est très efficace pour agir sur le comportement des ouvriers en les poussant à s'améliorer dans les fonctions qu'ils occupent. • Elle a remarqué que le rapport présentait une Haïti avec un commerce centré beaucoup plus sur le territoire qu'ailleurs, alors qu'on parle de libéralisation. Elle voulait savoir ce que les consultants apporteraient dans leur document comme éléments pouvant aider le pays à s'ouvrir davantage sur le monde sur le plan commercial • Pour finir, elle a fait remarquer que le document, tel que présenté par les consultants, n'a pas considéré l'impact du coronavirus. Elle croit qu'il est important d'en tenir compte car le commerce ne se fera désormais d'une toute autre façon.
--	--

	• Le consultant a rappelé que lors de la préparation du document, il n’y avait pas encore de COVID 19. C’est pourquoi ils n’en ont pas tenu compte. • Il a rejeté l’hypothèse que les MPME seraient prêtes à payer un prix fort pour accéder au crédit, vu que ce sont des starts up. Il a précisé que les programmes de financement conviennent mieux à ces MPME qui ne sont pas en mesure de supporter des taux d’intérêt qui varient entre 25 et 26 %, qui sont exigés le plus souvent sur le marché financier. Malgré les failles de ces programmes, il croit que le mieux est de les évaluer, afin d’apporter les correctifs nécessaires. Cependant a-t-il souligné, il faut toujours aller à la recherche de ces programmes afin de faciliter l’évolution des MPME sur les marchés. • Au sujet de la technologie « BlockChain », il a précisé qu’il s’agissait d’une application en phase d’expérimentation. Les incitatifs viendront après que l’Etat aura constaté ou vérifié que ça marche. • Monsieur Sévère, Coordonnateur de l’équipe du CIR, a lié le manque d’ouverture d’Haïti sur le monde évoqué par Madame Thomas à l’offre exportable qui est insignifiante et manque d’élaboration et de diversification. D’où l’incapacité du pays à attirer les grandes compagnies maritimes qui desservent la région Nord-Centre Amérique et la Caraïbe, a-t-il diagnostiqué. Celles-ci ne trouvent, le plus souvent, rien à transporter au départ d’Haïti et tendent, par conséquent, à charger des prix surélevés pour leurs frets maritimes, a-t-il renchérit. Il a parlé du transit qui se pratique sans réglementation aucune entre Haïti et la République voisine, lequel implique un transport bimodal (routier + maritime). Cela est possible, a-t-il dit, grâce à des filiales dominicaines de ces compagnies maritimes qui ont la capacité de venir prendre des conteneurs de marchandises depuis des entreprises haïtiennes pour les livrer à quai dans les ports de la République voisine (Haina, Caucedo, etc.). Le commerce mondial, a-t-il fait savoir, est régi par la compétitivité³ qui est la capacité d’un pays à offrir un plus par rapport à ses compétiteurs immédiats, lequel fait la différence. Il a pensé qu’il fallait améliorer l’offre exportable d’Haïti à travers des choix stratégiques de produits et de marchés en faisant montre de volonté politique et en se donnant les moyens de les développer et de les exploiter. M. SEVERE a parlé de l’environnement
--	--

³ La compétitivité s’entend un rapport qualité/prix favorable et une capacité de réponse, en termes d’offre de marchandises et de services et de délai de livraison. Autant d’aspects qui ne semblent pas évidents pour Haïti, étant donné les obstacles qui se posent à la libre circulation des biens et des personnes.

	particulièrement difficile dans lequel évoluent les investisseurs haïtiens, lequel n'est guère favorable à leur compétitivité. Dans cet ordre d'idées, il a fait référence au problème d'électricité qui les affecte et les obligent à se procurer leurs propres sources d'énergie qui ont pour effet de grever leurs prix de revient et d'affecter par ainsi leur compétitivité. • En réponse à l'intervention du représentant du Ministère des Affaires étrangères, Monsieur ALANNE, sur la question du monopole qui caractérise le marché haïtien, Monsieur SEVERE a fait valoir qu'il n'est pas en soi une mauvaise chose, dans la mesure où il y a des entreprises qui n'ont pas cherché à être dans cette structure de marché (ex. : monopoles naturels). Dans certains cas, le monopole est même recommandé pour aider à rationaliser l'utilisation des ressources rares disponibles, a-t-il fait comprendre. Toutefois, a-t-il averti, les monopoles sont à surveiller pour éviter qu'ils n'en viennent à utiliser leurs pouvoirs de marché pour empêcher l'arrivée de nouvelles firmes dans leurs industries, fixer indûment les prix à des niveaux socialement inacceptables et amasser ainsi des extra profits sans aucune possibilité de redistribution. Pour leur part, les cartels sont à combattre, car il s'agit, a-t-il indiqué, d'organisations de malfaiteurs qui se partagent entre eux des parts de marché et s'entendent sur les prix au détriment des consommateurs qui, en l'absence d'une législation sur la concurrence, sont pratiquement livrés à eux-mêmes. • En réaction à la nuance qu'a faite Monsieur LAGUERRE entre transmission et dépôt de textes législatifs au Parlement haïtien, Me. Rodrigue JOSAPHAT a voulu rectifier pour signifier que sans invitation les ministres ne sont pas autorisés à faire le dépôt d'instruments juridiques déjà acheminés à la Chambre des Députés et au Sénat. • Concernant le commerce électronique, Me. JOSAPHAT a déclaré que, contrairement à ce qui a été avancé, les statistiques ont prouvé que les facilités offertes par ce dernier n'influençaient guère le nombre d'enregistrements de nom commercial au MCI. Il a fait référence aux textes de loi sur le blanchiment d'argent qui fait obligation aux banques d'exiger aux entreprises, qu'elles fonctionnent ou non en ligne, de présenter leurs certificats d'enregistrement lors de l'ouverture de comptes. • Me. JOSAPHAT en a profité pour informer qu'un texte de loi a été déjà élaboré sur la signature électronique et que le CONATEL s'apprêtait à ouvrir un bureau multi-sectoriel pour contrôler ce commerce. Il a parlé de la
--	--

	nécessité d'avoir un tribunal commercial avec des juges capables de traiter les dossiers commerciaux, de trancher en matière de fraude et de régler les conflits liés à la preuve électronique. Me. JOSAPHAT a émis des doutes quant à la possibilité pour des investisseurs étrangers d'accepter de prendre des risques dans cet environnement peu sûr. Il a rappelé que la présentation de la politique commerciale d'Haïti avait soulevé beaucoup de questionnement sur la propriété intellectuelle, la loi sur la concurrence et autres. • Monsieur Théodat de la DEP/MCI a voulu savoir si dans les textes d'instruments juridiques que les consultants ont identifiés, il y en avait qui pourraient être mis à contribution pour faciliter l'intégration d'Haïti dans les chaînes de valeurs mondiales. Car aujourd'hui, a-t-il poursuivi, les questions à l'ordre du jour sont celles de l'intégration des marchés et du renforcement de l'offre, en termes d'infrastructures, de services, de formation du capital humain, d'accumulation du savoir et des connaissances. En bref, il s'agit de positionner Haïti, a-t-il indiqué. Monsieur Théodat perçoit l'Etat comme un agent promoteur des compétences, des valeurs et des ressources qui font besoin pour la mise en valeur du potentiel de croissance de l'économie nationale. Il a, pour clore son intervention, réitéré sa question de départ, à savoir si les consultants ont pu identifier des textes d'instruments juridiques qui permettraient à Haïti de prendre avantage du potentiel de croissance qui s'offre à travers les chaînes de valeurs mondiales qui ont largement profité aux économies de la République Dominicaine, et des pays de l'Asie du Sud-Est. Ces textes peuvent-ils déjà contribuer à l'intégration d'Haïti dans l'économie mondiale ou faut-il les adapter et les promouvoir à cet effet, s'est-il enquis ?
8- Communication concernant l'agenda législatif du commerce et de l'investissement par Monsieur Madsen GACHETTE, Chargé de programme et du secteur privé.	• A la fin de cette séance, Monsieur GACHETTE a rappelé que la finalité du rapport d'inventaire était d'arriver à un agenda législatif pour les questions de commerce et d'investissement ; • Tout en reconnaissant le MCI comme l'initiateur du processus, Monsieur GACHETTE a admis que, de par la transversalité des questions commerce et investissement, il intéressait également d'autres institutions qui ont leur partition à jouer • Il a ainsi, à valeur d'incitation, partagé avec les participants un tableau où sont consignés tout un ensemble d'instruments qu'il leur a appelé à compléter, sur la base de ce qui est prioritaire pour leurs institutions respec-

	tives. • Monsieur GACHETTE a informé qu'à la réception des inputs des institutions parties prenantes, il sera possible, d'établir, sur la base de ce qui est budgétisé dans le projet « <i>Soutien à la durabilité des interventions du CIR en Haïti</i> » un ordre de priorités des instruments à privilégier par rapport à tels autres. • Par la suite, il sera recruté un consultant national pour rédiger à l'intention de la prochaine législature les exposés de motifs et les lois d'applications pour la ratification ou l'adoption de lois, codes, traités, accords, conventions ou arrangements liés au commerce et à l'investissement, s'est-il empressé d'annoncer. • Pour finir, il a encouragé les participants à la séance de restitution à faire leurs apports pour la suite du processus.
9- Propos de Clôture par Monsieur Madsen GACHETTE, Chargé de programme et du secteur privé.	Monsieur GACHETTE a clôturé la rencontre en remerciant les participants d'avoir répondu à l'invitation du CIR et les a invités à prendre ensemble une collation préparée pour la circonstance.